1/2014
Mars

Bureau de dépôt : Arlon 1 - N° agrégation : P202157

Province de Luxembourg

Service Provincial Social et Santé

Périodique trimestriel
du Service d'Etudes et de
Documentation Sociales de la Province de Luxembourg

CARREFOUR DU SOCIAL

Portraits

MARIE-LOUISE BERNIER
Promotion de la Santé à l'Ecole

VÉRONIQUE RICHARD
Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg

Dossier

La violence conjugale post séparation, une réalité bien présente

Province de Luxembourg

Wallonie

SEDS
Service d'Etudes et de Documentation Sociales

Service provincial Social & Santé

www.lureso.be

Le social sur la toile !

- Petite enfance/Jeunesse
- Personne âgée/Handicap
- Emploi/Formation
- Santé/Logement
- Aide sociale/Aide aux familles
- Justice/Citoyenneté

- **Le site de référence pour le secteur Social et Santé en province de Luxembourg.**
- **1.200 organismes répertoriés.**

Editeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général, - Place Léopold, 1 - 6700 ARLON

Province de Luxembourg · Wallonie · Service provincial Social & Santé · SEDS Service d'Etudes et de Documentation Sociales

Edito - Sommaire

Edito

Cher lecteur,
Chère lectrice,

Certains d'entre vous me connaissent, d'autres pas encore. Depuis ma prise de fonction fin février dernier en tant que Députée provinciale, je me suis employée à découvrir les multiples facettes et la richesse du Pôle Social et Santé dont les hasards de la vie me confèrent à présent la responsabilité.

Heureusement pour moi, tout n'a pas été découverte !

En effet dans le cadre de ma profession de Coordinatrice Jeunesse et de Chef de projets du Plan de Cohésion Sociale pour la Commune d'Aubange, je collaborais déjà avec certains d'entre eux.

Le Carrefour du Social ? J'étais une lectrice assidue de cette excellente revue et il est amusant de penser que c'est à moi que revient maintenant le plaisir et l'honneur d'en signer l'édito !

L'évolution qu'elle a connue au fil du temps, les nombreux partenariats qui se sont développés, l'élargissement des thèmes abordés à la Prévention Santé, à la Santé mentale ou encore à l'Economie sociale font du Carrefour du Social une revue incontournable pour les acteurs de terrain que vous êtes et qu'au fond de moi, je resterai.

Je vous invite donc à le parcourir et à découvrir cette fois les Services de Santé Mentale de la Province de Luxembourg ainsi que le travail de nos services de Promotion de la Santé à l'Ecole au travers du portrait de son Médecin Coordinateur, le docteur Marie Louise BERNIER.

Vous trouverez également vos rubriques habituelles qui vous informent des nouveautés ou mettent le focus sur un aspect particulier de leur champ d'action, que ce soit dans le secteur du handicap, du volontariat, du droit des jeunes ou encore de la personne âgée, avec notamment une nouvelle politique menée par la Province de Luxembourg qui, en proposant une prime pour l'aménagement du domicile, apporte sa pierre à l'édifice et veut participer ainsi au plein épanouissement de nos aînés en leur donnant un coup de pouce pour rester chez eux le plus longtemps possible.

Bonne lecture à toutes et à tous et en attendant le plaisir de faire plus ample connaissance !

La Députée
en charge du Service provincial Social et Santé.

Sommaire

Edito - Sommaire 3

Quoi de neuf 4
Vieillissement 4
Petite enfance 6
Croix-Rouge 7
EPN, Espace Public Numérique 9

Consom'action 10
Tarif social en gaz et en électricité: y avez-vous droit ? . 10

Mode d'emploi 12
La tutelle des enfants mineurs 12

Economie Sociale 13
L'entrepreneuriat coopératif et l'Economie sociale 13

Coup de rétro 15
« Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous » 15
Festival Particip'Art à Marche : un beau succès ! 16
Présentation du jeu coopératif Belfédar 17
Formation aux outils Zactionnary et Odas/Ados 17
« Bienvenue en Belgique », présentation des mallettes par l'ASBL Lire et Ecrire 18

Carte de visite 19
Les Services de Santé Mentale 19

Bien vieillir 22
Prime pour l'aménagement du domicile 22
Les séances d'informations 2014 23
Carrefour des générations 2014 24

Handicap. 25
Accessible, adaptable, adapté ? 25
Selor lance la campagne "Handicapable !" 25
En direct du DHAMO 26

Dossier « La violence conjugale post séparation, une réalité bien présente » 29

Portraits
Marie-Louise BERNIER 41
Véronique RICHARD 44

En direct de Lureso.be 46
Docs en stock 48
Socialement vôtre 50
Animateur(trice) socioculturel(le) en bibliothèque 50

Volontariat 53
La Maison Citoyenne de Barvaux 53
Bon à savoir 56

Santé 57
Ateliers outils 57
Entr'actes 57

Agenda 58

Vieillissement

Les résidences-services, au cœur du dispositif diversifié d'aides et de soins des aînés

Le Gouvernement wallon a adopté le projet d'arrêté relatif aux établissements d'hébergement et d'accueil pour les aînés.

Les résidences-services assurent sécurité et services à la carte dans un logement adapté à des aînés en perte d'autonomie mais toujours capables de vivre seuls.

Elles sont très souvent établies sur le site d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins, ce qui assure une continuité de l'aide et de la prise en charge en fonction de l'évolution de la dépendance.

Il est également précisé qu'elle doit être en liaison fonctionnelle avec une maison de repos si elle n'est pas implantée sur le site d'une maison de repos. Elle intègre une vie « autonome » au sein d'un chez soi (un appartement ou un petit pavillon) et le recours à des services variés assurant sécurité, confort, vie sociale et plaisir.

La résidence-services sociale, quant à elle, doit être établie sur le site d'une maison de repos. Il s'agit d'un établissement où les règles du logement sont respectées en matière d'octroi des logements et de fixation des prix. Les ménages âgés en état de précarité ou disposant de revenus modestes au sens du Code wallon du Logement sont prioritaires.

En ce début 2014 en Wallonie, il existe 199 logements de ce type dans le secteur public, 764 dans le secteur associatif et 962 dans le secteur privé commercial pour un total de 1.925 logements. Suite à des subsides de près de 40 millions d'euros, 900 logements dans le secteur public et associatif sont actuellement en construction.

Les résidences-services sociales ne sont pas oubliées puisque les Ministres de l'Action sociale et du Logement se sont associés en mutualisant les moyens disponibles. Dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013, la création de 60 logements en résidence-service sociale est prévue.

Un numéro gratuit Seniors

En formant le numéro 0800/16210, vous trouverez les réponses à toutes les questions relatives aux aînés (aides, soutiens, activités, services). En effet, la Wallonie dispose d'une multitude de services pour les seniors. Il s'agit, par exemple, des maisons de repos, résidences-services, centres d'accueil de jour, unités spécifiques pour personnes désorientées, transports médico-sanitaires non urgents, services d'aide aux familles ou encore services spécifiques consacrés à la lutte contre la maltraitance des seniors.
De plus, les seniors bénéficient de divers soutiens relevant d'autres niveaux de pouvoir, comme les activités de loisirs, l'accès à la culture, l'organisation du transport adapté pour les personnes à mobilité réduite, les pensions, etc.
Jusqu'à ce jour, il n'existait aucun accès unique à toutes ces informations. Il semblait évident de mettre sur pied un outil spécifiquement dédié aux seniors mais également à leur entourage et aux professionnels.

Des experts de la navigation et de l'écoute

L'opérationnalisation de ce numéro gratuit résulte d'une étroite collaboration entre l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) et le Service public de Wallonie (SPW-DG05), forts de leur expertise respective en matière d'écoute et d'accompagnement téléphonique et en matière de politique des aînés.

Ce rapprochement s'inscrit dans la continuité de l'initiative de la Plateforme "Bien vivre chez soi" et est prometteur pour de futures collaborations au sein du nouvel Organisme d'Intérêt Public wallon inhérent à la 6ème réforme de l'Etat. Ce nouveau service d'écoute et d'accompagnement pour les seniors est basé à Charleroi, dans les locaux de l'AWIPH. Un budget d'environ 180.000 euros lui est consacré car il nécessite l'engagement de trois travailleurs sociaux formés aux questions relatives aux aînés.

Une vision satellite

En Wallonie, différents numéros existent déjà, comme :
Infor Homes (hébergement des aînés) : 070/246 131.
la Ligue Alzheimer (maladie d'Alzheimer) : 0800/15 225.
Respect Seniors (maltraitance des personnes âgées) : 0800/30 330.
Télé accueil (situations de détresse) : 107.

Le 0800/16 210 constitue, quant à lui, un numéro coupole. Les répondants ont une mission d'écoute et d'information, mais aussi d'orientation vers ces offres de service spécifiques.

Conduire devient difficile. Quelles solutions existent pour me déplacer ?

Mon mari a la maladie d'Alzheimer. Qui peut l'accompagner ? Et comment puis-je souffler ?

Vivre seule ? Cela devient difficile pour ma patiente ! Quitter son domicile ? Mais pour aller où ?

Mes parents ne s'en sortent plus. Qui peut les aider au quotidien ?

Papy et Mamy ont envie de s'éclater. Tu peux les aider ?

...

Pour toutes vos questions sur les aides et conseils aux Seniors :

0800 16 210

Numéro gratuit Seniors

Les personnes sourdes et malentendantes peuvent nous joindre par mail **seniors@spw.wallonie.be** ou par fax **0800 16 220**.

Wallonie

Petite enfance

Le nouveau contrat de gestion de l'ONE

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ont procédé à la signature du contrat de gestion 2013-2018 de l'ONE. Le Ministre de l'Enfance s'en réjouit : malgré un contexte budgétaire difficile, dès 2015, l'Office verra sa dotation augmenter de 1%, ce qui lui permettra de renforcer certaines de ses missions et de développer ou de mener de nouvelles actions. Le contrat de gestion intègre par ailleurs le Plan Cigogne 3.

Le contrat de gestion poursuit plusieurs objectifs :

- Développer l'offre des services qui accompagnent les enfants et les familles.
- Accroître la qualité de l'accompagnement.
- Augmenter l'offre d'accueil pour tous les enfants.
- Lutter contre les inégalités sociales.
- Développer le soutien à la parentalité et les partenariats avec les acteurs du secteur.

19.001 places de plus de mi-2009 à fin 2022 pour les 0-6 ans

Le Plan Cigogne 3 occupe une grande place dans le contrat de gestion. Ce plan vise à augmenter l'offre d'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans afin de faire face aux besoins liés au boom démographique, qui sera particulièrement marqué à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes. Objectif : atteindre un taux de couverture (0-2,5 ans) de 40,7% en 2022 sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En moyenne, chaque année, 1.600 places seront créées pendant la durée du contrat de gestion. Un paramètre « navetteurs » sera pris en compte pour une répartition plus juste des places.

En outre, le Plan Cigogne 3 sera accompagné d'une programmation d'infrastructures d'accueil de la petite enfance financée à hauteur de 56.000.000€ dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert. Il aura également des retombées en termes d'emplois. L'ouverture de nouvelles places d'ici fin 2014 permettra d'engager environ 570 encadrantes. D'ici 2022, ce sont au moins 3.555 nouveaux travailleurs qui pourront trouver un emploi (grâce à la création de ces nouvelles places).

Renforcement de l'accueil pour les 3-12 ans

Pour les enfants âgés entre 3 et 12 ans, le contrat de gestion prévoit de développer l'accueil durant leur temps libre, que ce soit dans les écoles de devoirs ou les centres de vacances. Ainsi, les formations améliorées seront renforcées, l'ONE veillera à mieux collaborer avec les acteurs de terrain et des outils de référence à l'attention des professionnels seront créés.
Autre priorité du contrat de gestion : soutenir les publics en situation de vulnérabilité. Pour aider les familles les plus vulnérables, les lieux de rencontre parents-enfants seront doublés (passant de 18 à 36), les enfants vivant avec leur mère en prison bénéficieront d'un meilleur accompagnement, les équipes SOS Enfants ainsi que le secteur SASPE (Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance) verront leur budget augmenter.

Un label « Ville ou Commune Enfance »

Autre nouveauté : la création d'un label « Ville ou Commune Enfance » afin d'encourager le développement d'une offre de services plus intégrée et coordonnée au niveau local, le niveau le plus proche du citoyen. A partir de 2017, les pouvoirs locaux seront invités à travailler main dans la main avec l'ONE afin de mieux coordonner les services offerts par les Communes et par l'ONE. La création de maisons de l'Enfance sera encouragée.

Meilleur accompagnement des familles

Le nouveau contrat de gestion prévoit de nombreuses mesures visant à développer l'accompagnement des parents et des futurs parents. Les consultations prénatales seront renforcées afin d'offrir un suivi à toutes les futures mamans. Une fois le bébé mis au monde, l'ONE entend assurer un premier contact à la maternité avec 100% des parents. Par ailleurs, 12 nouveaux travailleurs médico-sociaux (TMS) seront engagés. Ceux-ci offrent un accompagnement pendant la grossesse et après l'accouchement, que ce soit à domicile ou à la maternité. Et puis, afin de rendre la profession plus attractive, les honoraires des médecins de l'ONE seront revalorisés. Une enveloppe de 576.000€ est prévue à cet effet.

On notera encore, au rayon des nouveautés : l'engagement, au Service Adoption de l'ONE, d'un psychologue chargé d'aider les enfants adoptés dans la recherche de leurs origines ; l'augmentation des dépistages visuels précoces ; l'informatisation des 850 TMS qui n'auront plus à faire face aux lourdeurs administratives et pourront ainsi passer plus

de temps sur le terrain ; l'augmentation des fonds pour les locaux de consultations prénatales pour les enfants ou encore l'augmentation de 21% du budget pour la formation continue des professionnels de l'accueil.

Concrètement, pour la province de Luxembourg, cela représentera plus spécifiquement…

Dans le cadre du Plan Cigogne 3 : l'ouverture de 69 places d'accueil en 2014, 213 places entre de 2015 à 2018 et 213 places entre 2019 et 2022 soit 495 places au total, tous types de milieux d'accueil confondus.

Ce Plan Cigogne prévoit également un volet budget d'infrastructures mis à dispositions par la Wallonie.

- La poursuite de l'expérimentation d'un service d'accompagnement prénatal visant à prendre principalement en charge les futures mères vulnérables.
- Un meilleur subventionnement des services d'accueil spécialisé (accueil de crise avec 2 structures dans notre province).
- Le maintien voire une augmentation des subsides versés aux structures d'accueil extrascolaire.
- L'intégration dans le giron de l'ONE des structures actuellement financées par le Fonds d'Equipement et de Services Collectifs (FESC).
- L'augmentation du personnel encadrant les accueillantes autonomes pour améliorer l'accompagnement déjà réalisé de ce type de structures d'accueil.

Conclusions

Malgré le contexte budgétaire difficile, le contrat de gestion prévoit le maintien de tous les services actuellement rendus par l'ONE sans diminution de leur quantité ou de leur qualité. Et à partir de 2015, des budgets sont prévus pour différentes politiques nouvelles.

Croix-Rouge

« TOUS VIP »

Programme de formations en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les Volontaires Impliqués auprès des personnes en situation de Pauvreté.

Les bonnes intentions ne suffisent pas toujours

Pas toujours facile pour un volontaire d'accompagner des personnes en situation de pauvreté. Face à la réalité multidimensionnelle et complexe de la pauvreté, on se sent parfois désarmé, frustré ou mal à l'aise… et le bon cœur ne suffit pas toujours pour savoir comment agir.

Pour vous remercier de votre engagement mais aussi le soutenir, et pour vous aider dans votre quotidien de volontaire, nous vous proposons d'être « Tous VIP », c'est-à-dire mieux outillés pour être « Volontairement Impliqués auprès de personnes en situation de Pauvreté ».

Comment ? En vous inscrivant aux **formations " Tous VIP "**.

Renforcer la qualité relationnelle

La formation « Tous VIP » a pour objectif d'aider les volontaires à affiner leur vision de la pauvreté et de renforcer la qualité de leur relation avec les bénéficiaires. Il s'agit donc, au final, de renforcer l'efficacité de l'aide apportée au public cible et le confort du volontaire dans son activité.

Cette formation se veut interactive. **Elle repose sur des cas concrets et des exercices pratiques** et offre l'occasion d'échanger ses questions et expériences avec d'autres volontaires. Elle propose d'approfondir une série de questions clefs telles que :

- Quelles sont les réalités de la pauvreté et les mécanismes d'appauvrissement ?
- Quelles sont les idées reçues véhiculées dans notre société sur la pauvreté ? Quelle est ma compréhension de la pauvreté et quelles en sont les conséquences sur mon volontariat ? D'où viennent mes frustrations, mes incompréhensions, mes malaises ?
- Comment décoder des situations difficiles ? Quelles sont de possibles manières d'être dans ces situations difficiles ?

Pour qui ?

Ces formations s'adressent à tous les volontaires en contact régulier avec des personnes en situation de pauvreté, provenant de toute association active dans ce secteur.

Par qui ?

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre la Fondation Roi Baudouin et la Coopérative Cera. En concertation avec ces deux partenaires, le programme de formation a été co-construit (et sera donné) par la Croix-Rouge de Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, l'Association pour le Volontariat, la Plate-Forme francophone du Volontariat et Vivre Ensemble.

La formation, **gratuite**, dure **2 journées**. 15 modules seront proposés à des dates différentes, en des lieux variés, de février à novembre 2014. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des 11 premiers modules dès à présent ouverts. Les formulaires d'inscriptions ainsi que de plus amples renseignements se trouvent sur le site internet www.tousvip.be

A noter : sandwichs, boissons et syllabus sont offerts.

Tenté par l'aventure « VIP » ? Alors ne tardez pas à vous inscrire à l'un des modules car les places seront limitées !
En 2014, soyons toutes et tous un peu plus « VIP » !

Voici quelques dates en province de Luxembourg ou dans les provinces voisines.

Où et quand ?

Dates des formations VIP 2014	Adresse du lieu de formation	Formateur
28 mars et 25 avril	12 rue Marie-Henriette, 5000 Namur	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
8 et 15 mai	13 Place l'Ilon, 5000 Namur	Plate-Forme francophone du Volontariat et Association pour le Volontariat
9 mai et 6 juin	12 rue Marie-Henriette, 5000 Namur	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
5 et 12 juin	1 La Massoquière, 6840 Longlier (Neufchateau)	Croix-Rouge de Belgique
12 et 19 juin	129 rue des Bruyères, 4000 Liège	Vivre Ensemble
12 septembre et 3 octobre	12 rue Marie-Henriette, 5000 Namur	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
3 et 7 octobre	133 rue Chapuis, 4100 Seraing	Croix-Rouge de Belgique

COMMENT PARLER D'ARGENT
AVEC CEUX QUI N'EN ONT PAS ?
Soyons Volontairement Impliqués en Pauvreté
En tant que volontaire,
vous vous posez parfois cette question ?
Inscrivez-vous aux formations sur >>>
www.tousvip.be

Une initiative de

cera

Fondation Roi Baudouin

En partenariat avec

Plate-forme francophone du Volontariat

Croix-Rouge de Belgique

RWLP

EPN, Espace Public Numérique

L'EPN, un outil de lutte contre l'exclusion sociale

L'EPN de la Province de Luxembourg fait désormais partie du Service provincial Social et Santé. Et c'est tant mieux, car ce Service dynamique développe une mission à haute valeur sociale : former et informer, briser l'isolement, éduquer aux médias.
Comme on peut le lire sur le site de l'Atelier du Web « *Avant tout, il s'agit de lutter contre «la fracture numérique», petite sœur de la «fracture sociale». Lorsque l'on ne peut accéder à l'information, on n'est plus libres, ni égaux socialement.* »

L'EPN de la Province de Luxembourg a pour objectif de permettre à tous les citoyens d'avoir accès aux Technologies de l'Information et de la Communication sur le territoire provincial.

L'EPN est labellisé "Espace Public Numérique de Wallonie" et respecte dès lors la charte qui dresse le cadre de travail et les services proposés.

L'EPN organise des formations et de l'accès libre à tous publics : étudiants, professeurs, demandeurs d'emploi, personnes âgées, ou tout citoyen désireux d'en apprendre davantage sur les nouvelles technologies...
Pour suivre leur actualité, rendez-vous sur le site de la Province.

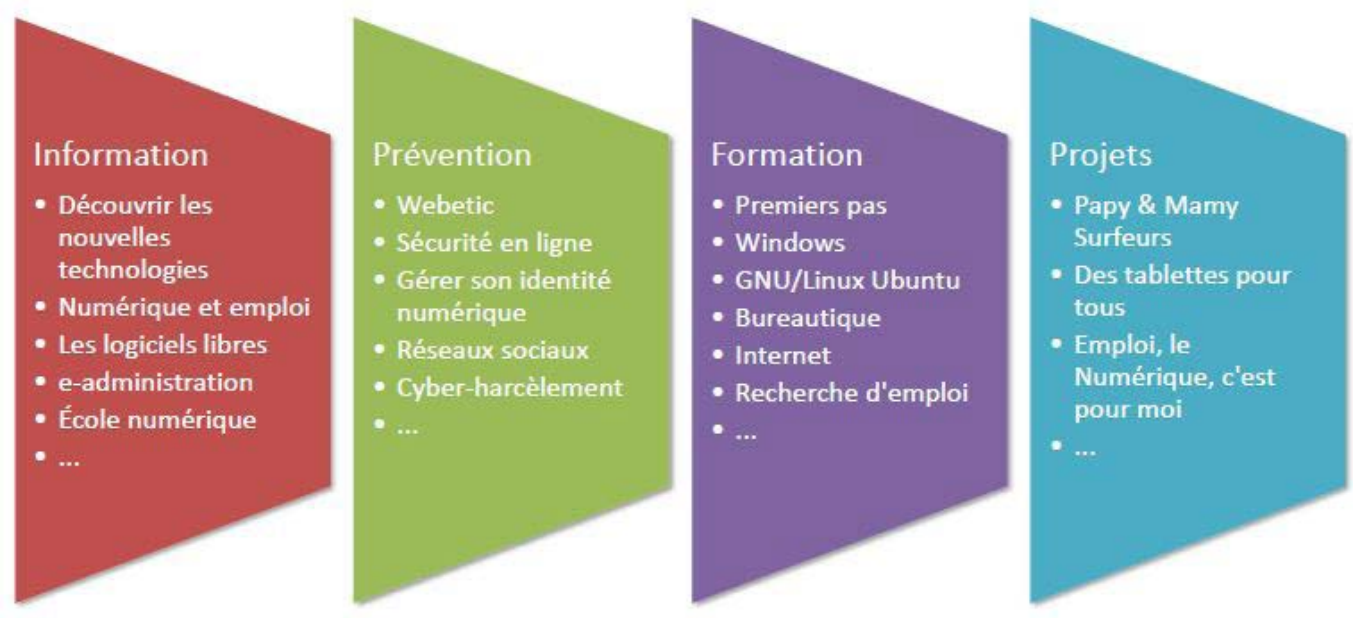

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Espace Public Numérique mobile

Personnes de contact : Gilles HERMAN - Geoffrey ROBERT
Tél : 061/610 068 - 0492/734 447
Email : epn@province.luxembourg.be
Web : http://www.province.luxembourg.be/fr/epn.html?IDC=4382

Le tarif social en gaz et en électricité : y avez-vous droit ?

Le tarif social est systématiquement plus bas que n'importe quelle offre commerciale d'un fournisseur d'énergie et permet donc d'alléger sensiblement le coût de la facture d'énergie. Le tarif social est calculé semestriellement par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz. Ce tarif est exprimé en centimes d'euros par kWh. En électricité, le tarif social varie selon qu'on dispose d'un compteur simple, bi-horaire ou exclusif nuit. En gaz, il y a un seul tarif social.

Compteurs concernés :

- Simple ;
- bi-horaire ;
- exclusif nuit ;
- à budget.

Le statut de « CLIENT PROTEGE »

La définition de client protégé en Wallonie est plus large que la définition au niveau fédéral. Le « client » est considéré comme « protégé » s'il prouve qu'il ou toute autre personne vivant sous son toit bénéficie d'une des allocations suivantes :

FEDERAL Clients protégés résidentiels à revenus modestes ou à situation précaire		REGION WALLONNE Clients protégés
Tout abonné client final pour sa résidence principale ou toute personne vivant sous le même toit qui bénéficie d'une décision d'octroi ▶ du revenu d'intégration ;	Idem	Les personnes (ou l'ascendant et le descendant vivant sous le même toit ou le cohabitant) qui bénéficient ▶ du minimum d'existence ;
▶ du revenu garanti ou d'une allocation d'aide aux personnes âgées (y compris les personnes handicapées) ;	Idem	▶ du revenu garanti ou d'une allocation d'aide aux personnes âgées (y compris les personnes handicapées) ;
▶ d'une allocation de remplacement de revenus (handicap) ou d'une allocation d'intégration (catégories II, III, IV) ou d'une allocation pour l'aide d'une tierce personne pour les handicapés ;	Idem	▶ d'une allocation de remplacement de revenus (handicap) ou d'une allocation d'intégration (catégories II, III, IV) ou d'une allocation pour l'aide d'une tierce personne pour les handicapés ;
▶ d'une allocation d'handicapé à la suite d'une incapacité permanente ou d'une invalidité d'au moins 65% ;	Idem	▶ d'une allocation d'handicapé à la suite d'une incapacité permanente ou d'une invalidité d'au moins 65% ;
	RW	▶ d'une avance sur prestation visée aux 4 points précédents ;
▶ d'une allocation d'attente relative aux points précédents ;	Fédéral	
	RW	▶ d'une décision de guidance éducative de nature financière prise par le CPAS ;
	RW	▶ d'un suivi assuré par un centre de médiation de dettes agréé ou qui sont sous règlement collectif de dettes ;
▶ d'une aide sociale financière du CPAS s'il est inscrit au registre des étrangers avec une autorisation de séjour illimité et qui en raison de sa nationalité ne peut être considéré comme ayant droit à l'intégration sociale ;	RW est plus large que le Fédéral	▶ d'un secours partiellement ou totalement pris en charge par l'Etat fédéral [1]. (Réfugiés régularisés et candidats réfugiés recevant une aide financière du CPAS) ;

1. Comprend également la catégorie « autorisation de séjour illimité » telle que prévue dans la législation fédérale

Automatisation : principe de base (SOCTAR)

Avant 2010, le client devait lui-même effectuer des démarches pour pouvoir bénéficier du tarif social. Le client demandait une attestation ou on lui en envoyait une automatiquement. Cette attestation devait être remise au fournisseur. Une composition de ménage devait être jointe au document si le client n'était pas l'ayant-droit.

L'application automatique du tarif social permet à la plupart des ayants droit d'obtenir le tarif social, sans qu'ils aient à entreprendre d'initiatives pour cela. C'est le SPF Economie qui est responsable du processus d'automatisation.

Dans le cas des clients protégés qui appartiennent à une catégorie régionale, le tarif social ne s'applique pas automatiquement !!!

Sources :
www.energie.wallonie.be;
www.cwape.be
http://economie.fgov.be;

Marche à suivre dans le cadre de l'octroi du tarif social

A) Catégories fédérales de clients protégés

L'attestation est émise par l'organisme qui verse l'allocation. Cependant, les autorités fédérales ont décidé d'octroyer, de manière automatique, le statut de client protégé aux ayants-droits, indépendamment de la présence d'une attestation papier.

Ainsi dorénavant, c'est le SPF Economie qui avertira le fournisseur ou le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) concerné si la personne peut prétendre au statut de client protégé et par conséquent bénéficier de l'application du tarif social. Le système des attestations restera cependant valable pour les clients qui ne désirent pas que leurs données soient traitées de manière automatique.

B) Catégories régionales de clients protégés

Pour bénéficier du tarif social régional, il est obligatoire d'être fourni par le fournisseur social (GRD) et de lui transmettre annuellement le document attestant de la qualité de client protégé.

L'attestation à remettre est un formulaire type, à compléter soit par le CPAS, soit par le centre agréé de médiation de dettes, soit par le médiateur de dettes désigné.

Si la personne qui ouvre le droit au tarif social n'est pas le titulaire du compteur, une composition de ménage doit être jointe à l'attestation.

Le gestionnaire de réseau de distribution est tenu d'accuser réception dans les 5 jours ouvrables du document transmis par le client et de lui préciser si le tarif social lui est applicable.

Les formulaires d'attestations sont disponibles sur le site de la CWAPE : www.cwape.be ou sur le site des GRD.

Contact :

Groupe Action Surendettement
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél. : 063/602 086
Fax : 063/434 925
Internet : www.gaslux.be
Service juridique : tous les jours de 9h00 à 12h00 par téléphone ou tous les jours par fax, par mail francoise.collin@gaslux.be ou marie-noelle.plumb@gaslux.be
Service prévention : prevention@gaslux.be

La tutelle des enfants mineurs

Le principe veut que ce soient les parents qui exercent l'autorité parentale vis-à-vis de leurs enfants. Cependant, il se peut que, pour diverses raisons, les parents se trouvent dans l'impossibilité de s'occuper de leurs enfants. Des régimes de protection existent afin que les enfants mineurs ne soient pas livrés à eux-mêmes : tutelle et protutelle.
Ce billet, réalisé par Infor Jeunes, fait le point sur ces différents régimes.

La tutelle

La tutelle est un régime de protection du mineur, qui s'ouvre lorsque les parents sont décédés, légalement inconnus ou dans l'impossibilité durable d'exercer l'autorité parentale (en raison d'une maladie mentale, par exemple). Une personne appelée « tuteur » va être désignée afin de prendre soin de l'enfant, de l'éduquer et de gérer son patrimoine. Exceptionnellement, il est possible de nommer deux tuteurs différents : l'un pour le mineur, l'autre pour ses biens.

Le tuteur : qui ?

Généralement, le tuteur sera un membre de la famille de l'enfant. Il est possible que les parents aient, via un testament par exemple, choisi la personne à désigner au cas où une tutelle devrait être mise en place. Ce n'est pas pour autant que cette personne deviendra automatiquement tuteur ! Il faudra encore qu'elle accepte la mission, mais également que le Juge de Paix marque son accord quant à cette désignation. Si personne n'accepte la tutelle, le CPAS de la Commune où l'enfant réside devra désigner un tuteur parmi ses membres.
N'oublions pas qu'à partir de 12 ans, l'enfant a le droit de donner son avis : le Juge de Paix doit obligatoirement l'entendre avant de nommer son tuteur.

Fonctionnement de la tutelle

Afin que la tutelle puisse se dérouler au mieux, le Juge de Paix doit :

- fixer la somme annuelle dont le tuteur dispose pour l'éducation du mineur ;
- donner son accord avant que le tuteur n'entreprenne certains actes précis au nom du mineur (emprunter, acheter un immeuble, etc.).

Quant au tuteur, il est chargé :

- au début de la tutelle : de dresser un inventaire des biens du mineur ;
- en fin d'année : de réaliser un rapport afin d'expliquer la façon dont il gère les biens du mineur, ainsi que la manière dont il éduque ce dernier.

Le subrogé tuteur

Parallèlement au tuteur, un subrogé tuteur doit toujours être nommé. Sa mission est de surveiller le tuteur, de vérifier que ce dernier ne commet pas de fautes dans l'éducation de l'enfant ou dans la gestion de ses biens. Le subrogé tuteur a également pour mission de représenter le mineur dans le cas où un conflit d'intérêts surviendrait entre celui-ci et son tuteur.

La protutelle

Ce régime de protection se met en place suite à une déchéance de l'autorité parentale. Les parents déchus n'ont plus aucun droit sur leur(s) enfant(s). Lorsque le Juge de la Jeunesse prend une telle décision, il doit également désigner une personne qui aura pour mission d'éduquer le mineur, mais aussi de gérer ses biens, à la place des parents déchus. Cette personne est appelée le « protuteur ». Le Juge de la Jeunesse peut aussi faire le choix de confier l'enfant au Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ), lequel se chargera de trouver un protuteur. Comme c'est le cas dans la tutelle, l'enfant âgé de 12 ans au moins a le droit de donner son avis sur le choix du protuteur.
Enfin, notons qu'il existe des services de protutelle, dont la mission est de rechercher et d'accompagner des protuteurs, mais aussi d'éclairer le Juge de la Jeunesse dans sa mission de nomination des protuteurs.

Sources : Billet Infor Jeunes

Contact

www.inforjeunes.be
www.sdj.be
www.aidealajeunesse.cfwb.be
www.droitsquotidiens.be

L'entrepreneuriat coopératif et l'Economie sociale

Historique

Combinant efficacité économique et prise en compte des besoins de ses membres et également de l'intérêt général, le modèle coopératif a fait la preuve depuis longtemps, qu'il était, parfois davantage que d'autres formes d'entreprises, en mesure de résister aux conséquences néfastes générées par les crises financières, économiques et sociales.

De nos jours parfois « englobé » dans le concept plus large d'Economie sociale (ou Economie sociale et solidaire en France), l'entrepreneuriat coopératif est né il y a plus de 150 ans dans une petite ville industrielle du nord de l'Angleterre (Rochdale) quand les ouvriers tisserands décidèrent en commun de créer et de gérer leur propre magasin.

En Belgique[1]

Même si l'on s'intéresse au coopérativisme dès 1830, il faudra attendre les années 1860 pour que naissent les premières coopératives du pays.

Deux fois au cours du 20ème siècle, après la crise de 1929 et lors de l'apparition des premières grandes surfaces à la fin des années 1950, le mouvement coopératif va changer de visage.

Après la 2ème guerre mondiale, le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroît de même que la demande de produits nouveaux. Pour répondre à cette demande, les coopératives de consommation diversifient leurs activités et étendent leurs gammes de produits.

Alors que le système coopératif est à son apogée, le « self-service » fait son apparition. Cette formule va générer les chaînes de grands magasins. En 1958, la loi « cadenas » bloquant les implantations commerciales est levée. C'est le début des grandes surfaces. A cette concurrence, les coopératives de consommation n'opposent qu'une résistance basée sur l'immobilisme.

A partir des années 70, seuls les secteurs de l'assurance, la banque et le secteur des pharmacies vont être sauvegardés. Fin de cette décennie, les objectifs sont d'entreprendre collectivement selon « un retour aux sources » des principes coopératifs, particulièrement la gestion démocratique. De forts accents sont souvent mis sur l'intégration dans un développement local et sur le respect de l'environnement.

Un modèle porteur de sens

A la fin du 20ème siècle, un regain d'intérêt pour la forme coopérative de production et de services répond à de nouveaux besoins sociétaux (services de proximité, insertion socioprofessionnelle, énergies renouvelables, recyclage de matériaux, agriculture…)

Présentation de la société coopérative

Il y a trois types de coopératives :

- **La coopérative « simple »** : celle-ci se compose d'associés dont le nombre et les apports sont variables (art. 350 du Code des Sociétés). Celle-ci bénéficie d'un régime très souple, de peu de contraintes et n'a aucune obligation ni même référence aux principes coopératifs (démocratie, absence de but purement spéculatif…)

- **La coopérative agréée par le conseil National de la Coopération (CNC) :** Elle doit être une société coopérative « simple » qui respecte les principes suivants :
  - Vote démocratique ;
  - Dividende possible mais limité (6%) ;
  - Adhésion volontaire des associés sur base de conditions objectives et non discriminatoires ;
  - Egalité de traitement selon le type de part ;
  - Administrateurs nommés par les coopérateurs et mandat gratuit.

- **La coopérative à finalité sociale**
  Créée en 1995 et régie par les articles 661 à 669 du Code des Sociétés, ce sont des sociétés commerciales qui ne sont pas vouées à l'enrichissement des associés et dont les statuts prévoient obligatoirement neuf principes à respecter. Ceux-ci sont équivalents à la mise en œuvre des quatre principes de l'Economie sociale du Décret de la Région wallonne du 20 novembre 2008.

1 Source : Febecoop (Fédération belge des coopératives).

Les neuf principes

1. Les associés ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial.
2. Lorsque la société procure aux associés un bénéfice patrimonial direct limité, le bénéfice ainsi distribué est strictement limité.
3. La définition du but social.
4. La définition de la politique d'affectation des profits conforme aux finalités internes et externes de la société.
5. Nul ne peut prendre part au vote à l'A.G. pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts ou actions représentées (% porté au vingtième si un associé a la qualité de membre du personnel).
6. La rédaction, chaque année, par les administrateurs d'un rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser le but poursuivi.
7. Les modalités permettant aux membres du personnel d'acquérir (suite à l'engagement) la qualité d'associé.
8. Les modalités relatives à la perte (fin du contrat de travail) de la qualité d'associé.
9. L'affectation du surplus de liquidation au but social de la société.

Dans notre province, 47 structures d'économie sociale développent des activité dans des domaines très variés et près de 17 d'entre elles se sont constituées sous forme de société coopérative avec le statut de finalité sociale et/ou agréées Entreprises d'Insertion(EI).

Retrouvez la liste sur www.lureso.be.

Contact :

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Service d'Economie sociale
Square Albert 1er, 1 - 6700 ARLON
Tél : 063 / 212 238
E-mail : das@province.luxembourg.be

« Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous »

Le 27 novembre dernier, le Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) de Namur, la Fédération des Maisons Médicales (FMM) et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) organisaient à Namur un forum participatif dans le but de « lancer un processus de réflexion et d'action sur la réduction des inégalités sociales de santé ».

Témoignages

Après de brèves introductions par le CLPS de Namur et la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, place aux témoignages d'usagers de maisons médicales, mais aussi de travailleurs sociaux, relayés par la voie (et la voix !) d'un comédien, et enfin de témoins issus du RWLP. Maladie, chômage, isolement, précarité, anxiété, dépression, insalubrité, inadaptation, perte d'estime de soi, stigmatisation, manque de moyens, sentiment d'impuissance, ras-le-bol, déshumanisation, … : le tableau brossé par ces personnes de leur réalité renvoie l'image d'une société hiérarchisée, socialement inégalitaire, d'un mal-être. Dans la salle, une interrogation récurrente : Comment tendre vers plus d'égalité ?
Cette interrogation, les organisateurs du jour l'adressent en particulier à un homme : Richard WILKINSON, l'auteur, avec Kate PICKETT, d'un ouvrage qui a fourni la base de réflexion pour l'organisation de ce forum : *« Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous »*.

L'argent ne fait pas le bonheur

Dans cet ouvrage, les auteurs défendent la thèse selon laquelle la qualité de vie des individus dépend bien plus du caractère plus ou moins égalitaire de la société dans laquelle ils vivent, que du niveau moyen de revenus qui y prévaut : plus une société est égalitaire sur le plan des revenus, meilleure y est la qualité de vie. En d'autres mots, plus un pays présente de gros écarts de revenus au sein de sa population, plus la prévalence de problèmes sanitaires et sociaux y est importante. Voilà de quoi jeter un pavé dans la mare des défenseurs de la croissance économique. La qualité de vie et la croissance économique ne seraient-elles donc pas aussi liées comme beaucoup l'affirment encore, en particulier en ces temps de crise ?
Si les auteurs précisent d'emblée que la croissance économique reste essentielle à l'amélioration de la qualité de vie dans les pays plus pauvres, ils soulignent cependant qu'une fois un certain seuil de développement économique atteint, comme c'est le cas dans notre société, ce raisonnement s'effrite. Dans les domaines de la santé et du bien-être, les études montrent en effet qu'au fur et à mesure que le niveau de vie augmente et que le pays s'enrichit, le lien entre croissance économique et espérance de vie, tout comme entre croissance économique et bonheur, s'atténue. Et cela concerne tous les individus de la société, peu importe leur position sur l'échelle sociale.
Et Richard WILKINSON de montrer à l'assemblée une multitude de corrélations entre le degré d'inégalité de revenus et la prévalence de problèmes sanitaires et sociaux de tous ordres pour démontrer son propos. Consommation de drogues, obésité, décrochage scolaire, grossesse précoce, emprisonnement, homicide, mobilité sociale, … sont plus fréquemment rencontrés dans les sociétés plus inégalitaires. A l'origine du propos des auteurs, on trouve en effet une multitude de données et d'études scientifiques, résultat de plusieurs dizaines d'années de recherche.

Vers plus d'égalité

A l'interrogation de départ, la réponse semble donc trouvée : l'amélioration du bien-être de la population passe par la réduction des inégalités de revenus au sein de cette population. Ce qui était pressenti est à présent scientifiquement prouvé. Oui, mais encore faut-il savoir comment ?
Les auteurs n'apportent évidemment pas de solution toute faite à cette question. Ils soulignent d'ailleurs, sur base de comparaisons internationales, qu'il n'y a pas une voie unique pour arriver à plus d'égalité. Ils identifient deux voies possibles : soit le recours à la fiscalité et aux prestations sociales dans une logique redistributive, soit la réduction des écarts de revenus avant impôt. Les auteurs précisent que ces deux logiques ne s'excluent pas mutuellement et que tout dépend du niveau d'inégalité préalable. Ils concluent en soulignant cependant qu'aller vers plus d'égalité suppose avant tout une transformation de notre société actuelle.

En pratique

Des journées de travail vont se mettre en place suite à ce forum. Elles auront pour but d'établir des recommandations favorisant l'égalité à destination du monde politique et de réfléchir à une méthodologie pour construire des actions au niveau local visant à plus d'égalité. La première a eu lieu le 21 mars dernier à Namur.

Référence

WILKINSON (Richard), PICKETT (Kate), Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous, 2013, Les petits matins/Institut Veblen/Etopia.

Festival Particip'Art à Marche : un beau succès !

Le Festival du Théâtre social est né lors d'une rencontre entre le Département des Affaires Sociales et Hospitalière de la Province de Luxembourg (DASH), le Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelles de la Province de Luxembourg (SDAC) et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne à Marche-en-Famenne (MCFA).

L'objectif du fstival est double : mettre les créations des compagnies de théâtre action luxembourgeoises en évidence mais aussi et surtout **susciter l'envie des travailleurs sociaux** d'utiliser :

- des productions accessibles culturellement, techniquement et financièrement ;
- des outils de sensibilisation pour alimenter, dynamiser les projets ;
- des outils pour amener à réfléchir, à partager des émotions à travers le théâtre ;
- des outils à disposition vers une possible transformation sociale.

Le **Particip'Art**, ainsi dénommé, est une démarche unique en Wallonie. La 3ème édition s'est tenue du 11 au 14 février 2014 et avait pour thématique « l'isolement ». Au fil des éditions et de leur évaluation, les modalités ont été revues et adaptées : le nombre de jours et le nombre de lieux, la période de l'année, la projection de documentaires…

Quelques chiffres !

En septembre 2009, ce sont neuf spectacles aux thèmes divers qui ont été proposés à plus de cinq cents personnes. Lors de la deuxième édition en septembre 2011, les organisateurs ont proposé, à plus de six cents participants, dix spectacles de théâtre, deux documentaires, des espaces de rencontres dont les divers thèmes abordés étaient : les pauvretés, la mort et l'au-delà, l'environnement et la ruralité, la différence, la transmission, le Service Public ou encore la situation Israélo-palestinienne, etc.
Cette année, le Particip'Art a proposé huit pièces de théâtre dont une création ; deux projections de films thématiques ; plus de seize moments d'échanges spécifiques, de débats et de présentation auprès de plus de sept cents personnes lors de ces quatre jours.

Particip'Art
Festival - 3ème édition

Une initiative réalisée grâce de nombreux partenaires :

article 27 · FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES · BIBLIOTHÈQUE PROVINCIALE · CENTRE DU THÉ ACTION · SDA · Le Tiroir des Saveurs · ASBL CINÉMARCHE

Présentation du jeu coopératif Belfedar

Lors de l'atelier outil du 24 janvier 2014, le CLPS Lux a initié une dizaine de participants à l'utilisation du jeu coopératif « Belfedar ».

Celui-ci poursuit deux objectifs principaux :

- Prévenir la violence en favorisant la cohésion du groupe,
- Développer des habilités sociales pour gérer les conflits.

Il se pratique avec ou sans animateur et peut se jouer à l'école ou en activité extrascolaire.

Cet outil pédagogique et ludique se présente comme un jeu de table classique, mais il est axé sur la réalisation de défis pour lesquels il est nécessaire de varier les moyens d'expression (chanter, parler, dessiner, …). Chaque défi proposé a pour but de développer l'estime de soi, de mieux se connaître et de mieux connaître les autres, de favoriser l'expression créative, d'exprimer et gérer ses émotions, de pratiquer l'écoute ou encore d'apprendre la coopération.

Au fil des défis, la confiance s'est installée au sein du groupe des participants. Ils ont progressivement découvert les objectifs pédagogiques du concepteur, ils ont travaillé leurs compétences relationnelles et ils ont ainsi partagé un moment de convivialité.

Si cet outil vous intéresse

Contactez le Centre de documentation du CLPS Lux au 061/23 99 96 ou clps.lux@skynet.be

Formation aux outils Zactionary et ODAS/ADOS

Les 21 et 28 janvier 2014, le centre de documentation du CLPS Lux a accueilli Marie SAINLEZ du service ODAS Coordination. Celle-ci a encadré la douzaine de participants provenant de secteurs différents à la formation aux outils «Zactionary» et « ODAS/ADOS », deux outils sur le thème des assuétudes.

Le Zactionary (pour enfants de 10 à 12 ans)

Le « Zactionary » se présente sous la forme d'un jeu de l'oie sur un cd-rom interactif. Il peut donc être joué en ligne (les participants à la formation recevront sous peu une clé d'accès personnelle) mais aussi de manière classique sur un plateau de jeu.

La prévention est l'objectif principal de cet outil qui poursuit un but d'éducation face à la question des drogues et assuétudes, dans un cadre de promotion de la santé.

Le jeu ODAS/ADOS (pour adolescents et jeunes adultes)

Il existe de nombreuses rumeurs et idées reçues en matière de drogues, d'assuétudes et de consommations. Ces clichés sont souvent erronés, voire complètement fantasques. C'est pourquoi le Service ODAS Coordination a souhaité faire le point sur les stéréotypes les plus souvent partagés dans la société. De ce souhait est né le projet «Ce soir, softons ! Je(u)ne consomme… pas forcément ! » qui propose sensibilisation et réflexion par le biais de différents outils dont le jeu ODAS/ADOS.

Celui-ci fonctionne sur base de questions inscrites sur des cartes « idées reçues ». Celles-ci sont posées et permettent d'ouvrir le débat avec les jeunes qui sont donc appelés à s'exprimer personnellement sur le sujet (alcool, cannabis, drogue, dépendances et soirées festives) avant de recevoir l'information correcte (que l'on découvre en dépliant la carte).

Pour tout renseignement concernant ces 2 outils

Contacter Marie SAINLEZ au 063/45 01 26 ou le Centre de documentation du CLPS Lux au 061/ 23 99 96.

« Bienvenue en Belgique », présentation des mallettes par l'ASBL Lire & Ecrire

Diverses études, menées dans plusieurs pays industrialisés et notamment en Belgique, montrent que 10% des adultes, selon la définition de l'UNESCO, ne peuvent pas «lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne ».

Lire et Ecrire, ASBL d'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'ambition est « de promouvoir et de développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation des personnes et de changement social vers plus d'égalité » s'est associée au CLPS Lux le 7 février dernier. Ensemble, nous avons organisé un atelier outil relatif à la présentation de mallettes pédagogiques intitulées « Bienvenue en Belgique ». Et c'est précisément ce message de bienvenue que les 18 participants adressent aux primo-arrivants avec qui ils travaillent...

Les 8 mallettes (dont 3 seront diffusées en fin d'année 2014) abordent chacune un thème spécifique :

- vivre ensemble,
- logement,
- santé,
- enseignement,
- emploi et sécurité sociale,
- vie quotidienne (à paraître),
- statuts de séjour (à paraître),
- institutions (à paraître).

Ces mallettes fournissent aux animateurs des démarches structurées, accompagnées de supports utiles à une mise en situation (photolangage, outil de constructions collectives, modèle de contrat de travail, etc.). La réalisation de ces animations favorise l'émergence de questionnements, donne de l'information concrète et permet d'envisager globalement le contenu des thématiques.

Le **but** ultime est d'aider les primo-arrivants analphabètes ou peu scolarisés **à découvrir leur nouveau lieu de vie, à se débrouiller dans leur vie quotidienne, à accéder à l'information et à comprendre les modes de fonctionnement de notre société.**

Cet outil réalisé à destination de toute association travaillant en alphabétisation, ou avec des primo-arrivants, est disponible sur demande. Et pour les professionnels peu habitués à travailler avec ce public, une formation à l'utilisation des mallettes est organisée dans différents endroits de Wallonie et à Bruxelles.

Contact

Lire et Ecrire ASBL
Rue Charles VI 12 – 1210 Bruxelles
Tél. : 02 502 72 01
Fax : 02 502 85 56
lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

Ou

Centre de documentation du CLPS Lux
061/23 99 96 ou clps.lux@skynet.be

Les Services de Santé Mentale de la Province de Luxembourg

Introduction

Les missions des Services de Santé Mentale sont définies par un décret wallon datant de 2009. Tout Service de Santé Mentale se doit d'accueillir les demandes liées à une difficulté psychique ou psychologique et d'y apporter une réponse (diagnostic et traitement, réorientation).
Une autre fonction, plus secondaire, est d'éventuellement pouvoir organiser des activités à destination de professionnels de la santé mentale en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations (information, supervision, formation, expertise, …).

Accessoirement, les Services de Santé Mentale peuvent également développer d'autres missions telles que la création d'un club thérapeutique ou d'autres initiatives spécifiques. La Province de Luxembourg a particulièrement développé ces missions par rapport aux autres Provinces wallonnes.

La Santé Mentale en province de Luxembourg

En province de Luxembourg, les Services de Santé Mentale provinciaux dépendent du Service Provincial Social et Santé. Huit entités provinciales composent la santé mentale : quatre Services de Santé Mentale, deux Clubs thérapeutiques (anciennement Club de jour) plus une antenne et un Service d'aide à domicile. Viennent également s'adjoindre les actions spécifiques de la Coordination Deuil Suicide Luxembourg.

D'autres Services de Santé Mentale privés organisés en ASBL et agréés également par la Wallonie sont installés à Libramont, Saint-Hubert et Bouillon. Retrouvez toutes ces adresses sur www.lureso.be.

Les services de santé mentale

Les Services de Santé Mentale sont ouverts à tous. Ils proposent aux personnes, aux enfants, aux familles ou aux couples différents services qui peuvent légèrement variés en fonction de la composition de leurs équipes. Tout Service de Santé mentale doit cependant, conformément au décret qui le régit, présenter une **équipe pluridisciplinaire** pouvant assurer les fonctions suivantes : les fonctions psychiatrique ou pédopsychiatrique, psychologique, social, d'accueil et de secrétariat. A ces fonctions de base, peuvent s'adjoindre d'autres fonctions **définies selon les besoins des usagers ou les publics spécifiquement visés** par le service.

Les Services de Santé Mentale provinciaux offrent les services suivants :

- un accompagnement psychosocial ;
- une consultation psychologique ;
- une consultation psychiatrique, pédo-psychiatrique, de logopédie ou de psychomotricité (selon les services) ;
- une orientation ;
- une psychothérapie ;
- des examens AWIPH.

La participation financière s'élève à 4 euros par consultation. La gratuité reste de mise dans les Clubs thérapeutiques et le Service d'accompagnement à domicile.
Toute demande réceptionnée par le service fait l'objet d'un examen en équipe, de façon à évaluer au mieux les besoins de la personne et d'y apporter une réponse adéquate. C'est aussi lors de cette concertation qu'est désignée parmi l'équipe, la personne de référence pour l'usager.

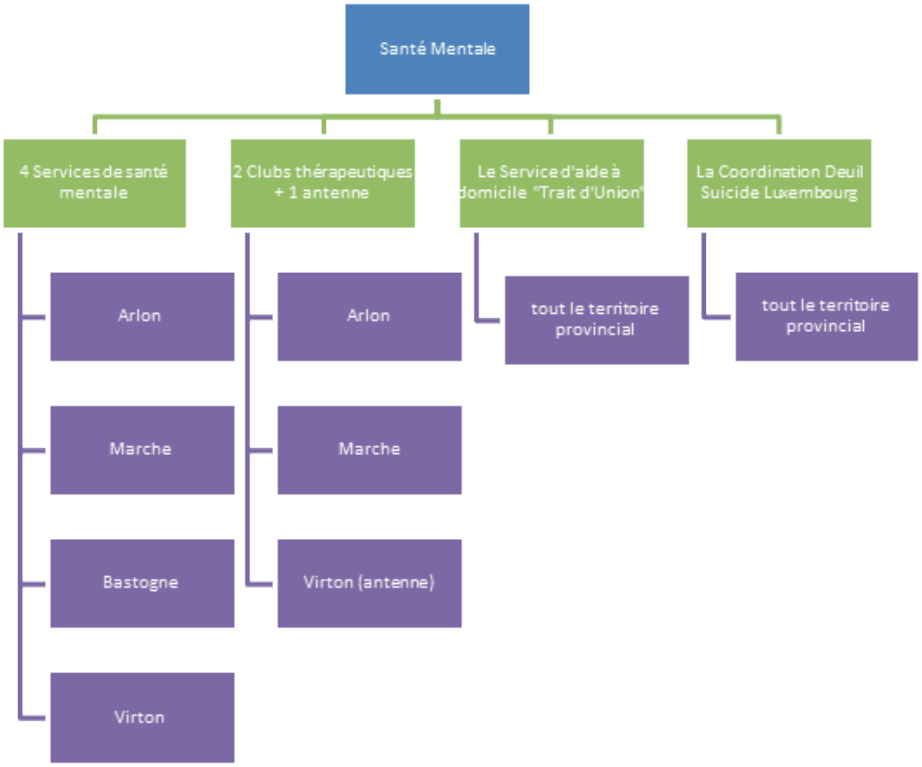

Les Services de Santé Mentale ont aussi pour mission de recueillir des données socio-épidémiologiques concernant leurs usagers, à la fois pour orienter au mieux leur projet de service en fonction du profil de leurs usagers, mais aussi pour alimenter la recherche et l'analyse. Ces données sont évidemment « anonymisées ».

En 2012, les Services de Santé Mentale ont traité 1.716 dossiers.

Les personnes ayant fait appel aux services l'ont fait majoritairement pour les raisons suivantes : difficultés liées à l'entourage familial, dépressions et épisodes dépressifs, troubles mentaux ou du comportement, difficultés liées à l'enfance, réactions face à un facteur de stress important, troubles anxieux.

Un peu moins d'un quart des dossiers concernaient des enfants (0 à 11 ans), 13,11% des adolescents (12-17 ans), 59,79% des adultes (18-59 ans) et 3,03% des personnes de 60 ans et plus.

Les personnes ayant bénéficié des services y ont parfois été encouragées par d'autres personnes, parmi lesquelles : l'entourage (11,31%), le milieu scolaire (5,3%), les services sociaux (3,26%), le monde de la jeunesse et de la justice (8,51%), le secteur des soins (14,51%), des services en lien avec le handicap, le secteur de la santé mentale (15,50%).

La durée moyenne des prises en charge se répartit comme suit : moins d'un mois (19,89%), de 1 à 3 mois (28,29%), de 4 à 5 mois (10,83%), de 6 mois à 1 an (13,17%), plus d'un an (27,82%).

Les Clubs thérapeutiques

Intégrés au fonctionnement d'un Service de Santé Mentale, les Clubs thérapeutiques disposent de leur propre lieu d'accueil et proposent des activités ayant pour objectif de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins.

Comme dans le cas des Services de Santé Mentale, du profil de l'équipe dépendent les activités proposées. En province de Luxembourg, les activités et l'accompagnement offerts par les Clubs thérapeutiques ont pour objectif principal **la (ré)insertion sociale de la personne et le maintien dans son milieu de vie habituel**. Actuellement, seul le Club d'Arlon est officiellement reconnu par la Wallonie. Le Club de Marche espère obtenir sa reconnaissance en 2014.
Par ailleurs, le Service de Santé Mentale de Bastogne étudie la possibilité d'ouvrir également un Club thérapeutique.

En 2012, pour le seul Club d'Arlon et son antenne de Virton, 108 dossiers étaient ouverts. Entre 10 et 25 personnes fréquentent quotidiennement le Club d'Arlon.
Les raisons qui amènent les usagers du Club à le fréquenter sont principalement d'ordre psychiatrique (pathologies liées à la psychose, à des troubles anxieux phobiques, à des troubles dépressifs récurrents, à des troubles de la personnalité, …).
92,59% des usagers ont entre 18 et 59 ans, 7,41% ont 60 ans ou plus.
Les personnes fréquentant le club y ont majoritairement été encouragées par le monde de la santé mentale (80,56%).
La durée moyenne de la prise en charge est répartie comme suit : moins d'un mois (3,7%), de 1 à 3 mois (15,74%), de 4 à 5 mois (0,93%), de 6 mois à un an (12,96%), plus d'un an (58,33%).

Les activités proposées se regroupent en 4 catégories :
- celles qui visent l'expression créative ;
- celles qui visent l'aspect corporel ;
- celles qui visent l'ouverture vers l'extérieur et la vie communautaire ;
- celles qui visent l'expression verbale et non verbale.

Le Service d'aide à domicile « Trait d'union »

La Province de Luxembourg est également dotée d'un service d'aide à domicile en matière de santé mentale. Il s'agit du service « Trait d'union ».

Ce service s'adresse spécifiquement à des adultes confrontés à des difficultés liées à la santé mentale et qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, pour des raisons géographiques et principalement suite à leur retrait social qui les a coupés du monde extérieur.

Le service « Trait d'union » est gratuit. Il offre un service d'écoute, de soutien et d'accompagnement psycho-social, en essayant de créer ou recréer un lien social autour de la personne.

Les clubs thérapeutiques s'adressent uniquement aux adultes. Aucune participation financière n'est demandée aux personnes qui ont recours à leurs services.

En 2012, 245 dossiers étaient traités par le Service « Trait d'union ».

Les difficultés principales de ses usagers relèvent d'un état dépressif, de difficultés liées à l'entourage familial, de difficultés liées à l'entourage social, de troubles mentaux et de troubles affectifs.

74,69% des usagers du service ont entre 18 et 59 ans et 25,31% ont 60 ans ou plus.

42,04% des usagers ont été encouragés à faire appel au service par le monde de la santé mentale, 14,29% par les services sociaux, 12,65% par le secteur des soins, et 8,57% par le monde de la jeunesse et de la justice.

La durée moyenne de la prise en charge se répartit comme suit : moins d'un mois (13,88%), de 1 à 3 mois (24,49%), de 4 à 5 mois (4,49%), de 6 mois à 1 an (13,47%), plus d'un an (43,67%).

La Coordination Deuil Suicide Luxembourg

La Coordination Deuil Suicide Luxembourg est composée de psychologues spécifiquement formés à l'encadrement du deuil et à la prévention du suicide. Son travail consiste en actions de prévention du suicide (sensibilisation, information, formation, conférence, …) et en l'organisation de groupes d'entraide à destination de personnes vivant un deuil, un suicide.

Groupes de paroles : fonctionnement
Les groupes de paroles deuil-suicide sont animés par des bénévoles spécifiquement formés et supervisés par un thérapeute extérieur.
Ils sont organisés à Arlon, Libramont et Marche, selon les demandes. Les rencontres ont lieu une fois par mois (sauf en juillet et août).
Sur l'année scolaire 2012-2013, 32 personnes ont participé à ces groupes de paroles.

Une fois par an est également organisée une journée des familles en deuil. 12 personnes y ont participé en 2012.

Toutes les adresses du Secteur de la Santé **Mentale sont sur www.lureso.be**

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé - Direction des Centres de Santé mentale
Rue Léon Castilhon, 62 - 6700 ARLON
Email : dir.prevention.sante@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be

Prime pour l'aménagement du domicile des personnes âgées

De nombreux aînés souhaitent vivre chez eux le plus longtemps possible et c'est bien légitime.
Cependant, une maison autrefois adaptée à la vie de famille peut devenir un obstacle à l'autonomie.
Et pourtant, des aménagements, parfois fort simples, peuvent permettre à la personne âgée de rester chez elle plus longtemps, en toute sécurité et en préservant son indépendance.

La Province de Luxembourg, partant de ce constat, a décidé de dégager des moyens financiers et d'apporter un coup de pouce pour permettre à nos aînés de mener à bien ces travaux.
C'est sous la forme d'une prime provinciale pour l'aménagement du domicile des personnes, propriétaires ou locataires, de plus de 65 ans que ce soutien sera apporté, dès le 1er avril 2014.

Comment ça marche ?

Pour qui ?
Cette prime s'adresse à la personne de 65 ans et plus en perte d'autonomie qui effectue des aménagements dans son logement en province de Luxembourg en vue de l'adapter à sa situation.

Combien ?

Le montant de la prime provinciale est fixé à 50% du coût des aménagements (T.V.A. comprise), avec un maximum de 1.500€.
Pour l'adaptation de son logement, le bénéficiaire peut solliciter l'obtention de plusieurs primes provinciales dans le cadre de ce règlement pour autant que les primes allouées n'excèdent pas 1.500€. En outre, le montant maximum par logement est limité à 3.000€ sur une période de 3 ans.

Conditions de revenus

En ce qui concerne les conditions de revenus, il faut disposer, après déduction du loyer ou de la mensualité hypothécaire, de revenus nets inférieurs à :

- 1.200€ pour un bénéficiaire isolé.
- 1.600€ pour un bénéficiaire ménage ou cohabitant.
- Majorés de 400€ par personne à charge.
- Les revenus pris en compte sont ceux de toutes les personnes vivant dans l'habitation à aménager.

Propriétaire ou locataire

Lorsque le bénéficiaire est propriétaire du logement, pendant une période de 3 ans courant à partir de la liquidation de la prime, il doit respecter les conditions suivantes :

- Occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale, le logement.
- Etre inscrit au registre de la population à l'adresse du logement, au plus tard au moment de la mise en liquidation de la prime.
- Le logement adapté ne peut être proposé à la location, vendu, échangé, donné ou incorporé dans une société.

Lorsque le bénéficiaire est locataire du logement objet de l'adaptation, il ne peut mettre fin à sa location et ce durant une période de 3 ans excepté pour des raisons de santé (entrée en Résidence-service, Maison de Repos ou logement plus adapté à la perte d'autonomie).

Documents requis

- Un certificat de résidence pour le bénéficiaire, délivré par l'Administration communale ;
- Une composition de ménage du bénéficiaire ;
- Un devis détaillé des aménagements à effectuer ;
- Le rapport du Service Conseil habilité à l'adaptation du logement désigné par la Wallonie :

Handyinfoaménagement
Web : www.handyinfo.be ou tél : 081/777 100

Solival – Antenne du Luxembourg
Web : www.solival.be ou tél : 070/221 220.

- L'avertissement extrait de rôle et les preuves de revenus des 3 mois précédant la demande du (des) bénéficiaire(s) et des personnes vivant dans le logement adapté ;
- Une preuve du montant du loyer ou de la mensualité hypothécaire du logement ;
- L'accord écrit du propriétaire d'effectuer les aménagements, si le logement est un bien loué ;
- Le cas échéant, la copie du courrier de refus d'intervention de l'AWIPH.

Procédure

L'administration accuse réception du dossier complet sous huitaine. Elle peut demander des compléments d'information au demandeur le cas échéant.

Lorsque le dossier de demande est complet, l'Administration provinciale transmet le dossier pour décision au Collège provincial. Dès réception de la décision du Collège, l'Administration provinciale prévient le demandeur et précise :

- la liste des aménagements acceptés ;
- le montant de la prime ;
- l'autorisation de débuter les aménagements.

Sous peine de déchéance du droit de la prime à l'adaptation, les aménagements pour lesquels la prime est sollicitée ne peuvent être entamés avant d'avoir reçu cette notification. Le Collège provincial se réserve le droit d'accepter la prise en compte de certains aménagements déjà effectués dans un contexte dûment motivé d'urgence.

Dès que le Collège a marqué son accord sur la demande de prime, celle-ci sera liquidée au demandeur sur base de la facture et de la preuve de paiement.
Dans un délai de 12 mois à dater de la décision du Collège, le demandeur doit avoir effectué les aménagements. Un délégué de l'Administration pourra effectuer un contrôle sur place.

Si les aménagements ou le coût des aménagements ne correspondent pas ou ne correspondent que partiellement au devis initialement transmis, la prime pourra être supprimée ou diminuée en fonction des aménagements réalisés et de leurs coûts.

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Service des Interventions sociales
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
Tél : 063/212 247
Fax : 063 212 245
E-mail : das@province.luxembourg.be

Les séances d'information 2014

Le Conseil Consultatif Provincial des Aînés de la Province de Luxembourg – CCPA a mis sur pied depuis quelques années déjà une Commission « Veille ».

Cette dernière a pour but d'organiser des séances d'information à l'attention des aînés.

Les séances de cette année sont déjà planifiées et aborderont différents thèmes. La première a eu lieu le 20 mars au Palais Abbatial de Saint Hubert et a remporté un franc succès.

Le thème de cette première conférence était « *L'Espace Public Numérique : un accès citoyen au numérique* ». Gilles HERMAN et Geoffrey ROBERT, tous deux formateurs numériques ont permis de découvrir l'EPN de la Province de Luxembourg dont la particularité est sa mobilité. Cela lui permet d'aller à la rencontre du public là où il se trouve et de rendre ainsi encore plus aisé l'accès aux nouvelles technologies car un des objectifs de l'EPN est de favoriser la participation citoyenne de tous à la société de l'information.

Les EPN mettent à disposition du public du matériel informatique, l'accès à Internet mais aussi et surtout ils offrent la possibilité de se former et de bénéficier de conseils quant à son utilisation.

Les prochaines conférences auront pour thèmes « *Les groupes d'achats communs, les donneries, les repairs cafés, etc.* » ; « *La mobilité en province de Luxembourg* » et « *Comment préparer sa retraite ?* » en collaboration avec le Service provincial du Volontariat.

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Service Bien vieillir
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
Mme Estelle CAVILLOT
au 063/212 751
E-mail : das@province.luxembourg.be

Carrefour des générations 2014 : l'occasion de promouvoir l'intergénérationnel !

L'opération Carrefours des Générations reprend pour la cinquième année consécutive le week-end des **26 et 27 avril 2014**.

A l'occasion de la Journée européenne des Solidarités entre les générations, des Communes wallonnes et bruxelloises organisent un programme convivial, participatif et festif destiné à sensibiliser et informer sur les relations entre les générations.

Au programme : visites, concerts, spectacles, expositions, rencontres qui mettent en valeur les solidarités entre les générations. Des activités, initiées par des associations, des mouvements, des institutions, des initiatives privées et publiques sont présentes gratuitement.

Dans la province de Luxembourg, huit Communes participent cette année. Il y a certainement des activités près de chez vous.

Pour plus d'informations, surfez sur le site www.carrefoursdesgenerations.be.

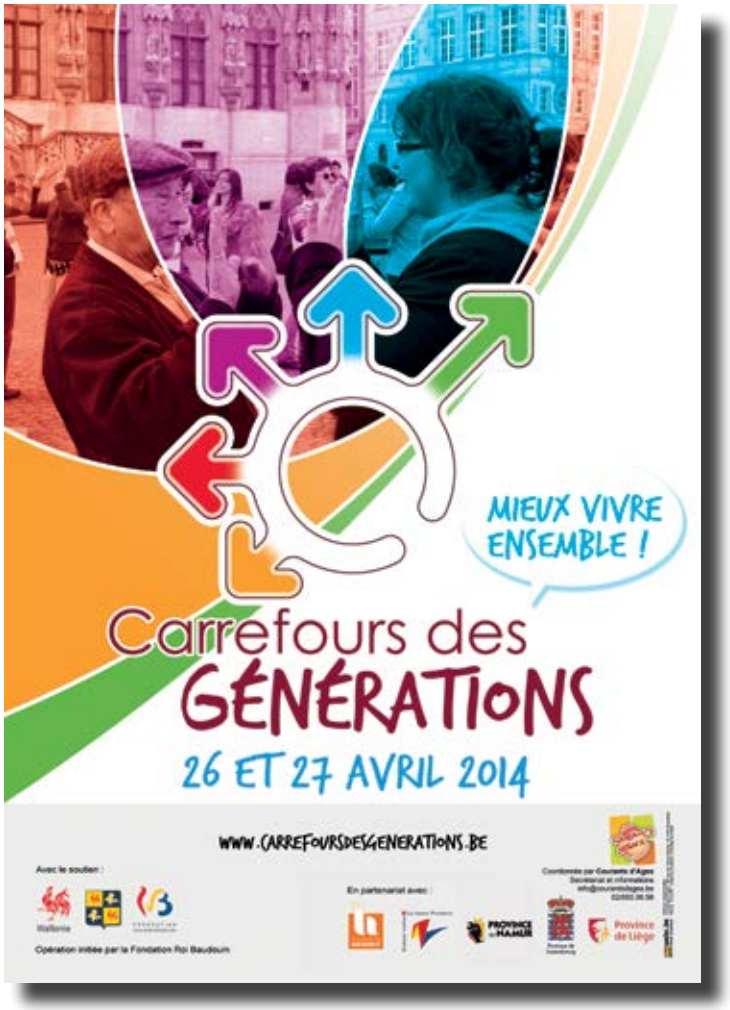

Accessible, adaptable, adapté ?

Les 13 et 14 février, l'AWIPH était présente au Salon des Mandataires en collaboration avec le Consortium « Construire Adaptable » et les Services Conseils de la Plateforme « Bien vivre chez soi » pour sensibiliser les Communes au concept d'**accessibilité universelle**.

Cette thématique concerne 30% des citoyens car nous pouvons tous être, un jour ou l'autre, une Personne à Mobilité Réduite (PMR). Les personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes, se déplaçant en chaise roulante ou avec une canne, des béquilles ou un déambulateur, les personnes présentant une déficience intellectuelle, les femmes enceintes et se déplaçant avec une poussette, les personnes de grande ou de petite taille, plâtrées, en insuffisance respiratoire, en surcharge pondérale … sont toutes des PMR.

Le stand de l'AWIPH était entièrement dédié à l'accessibilité, expliquant comment construire adaptable permet de passer très facilement à des logements adaptés !

Pour retrouver toutes les informations et la brochure que l'AWIPH a créée pour l'occasion, surfez sur : http://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/accessibilite/index.html.

© Awiph

Selor lance la campagne "Handicapable !"

Trop souvent, les personnes handicapées sont confrontées à des stéréotypes et préjugés lorsqu'elles postulent pour un emploi. De même, les personnes handicapées ont-elles aussi, pas mal de préjugés et de doutes à propos de leurs chances sur le marché du travail.
C'est pourquoi Selor lance la campagne **"Handicapable !"** pour informer les personnes handicapées et les employeurs potentiels sur toutes les possibilités.

Egalité des chances lors de la sélection

Selor se bat déjà depuis des années pour l'égalité des chances. Il n'organise pas de procédures de sélection séparées mais prévoit des "adaptations raisonnables". Les procédures existantes sont adaptées pour compenser un éventuel effet négatif d'un handicap, trouble cognitif ou maladie.

Davantage d'opportunités sur le marché du travail

Les personnes handicapées peuvent demander à être prioritaires lors du recrutement. Il faut savoir que tous les services publics ont pour objectif de compter au moins 3% de personnes handicapées parmi leurs effectifs. Si ce n'est pas le cas, ces services publics donnent priorité à une personne handicapée lors d'un recrutement. Les pouvoirs publics espèrent ainsi encourager les personnes handicapées à trouver du travail.

Contact

Selor
Boulevard Bischoffsheim 15
1000 BRUXELLES
Tél : 0800 505 55
Web : www.selor.be

En direct du DHAMO…

L'entrée des artistes

Ca y est ! La revue du DHAMO, « L'entrée des artistes », est enfin disponible.

Dans cette première édition, on parle de musées qui offrent des adaptations aux personnes sourdes et malvoyantes, d'activités de loisirs adaptées aux personnes autistes, de projets menés par nos bénéficiaires, de cuisine, avec une recette réalisée lors d'un atelier du service. Il y a également la rubrique « l'invité de la rédaction » qui met à chaque fois à l'honneur le talent d'un des bénéficiaires.

Pour lancer cette rubrique, c'est Serge VAN DE PUTE, artiste sourd qui nous parle de son travail. Dans les prochaines éditions, les bénéficiaires prendront encore plus la parole pour aborder de nouvelles rubriques comme le « testing jeu » dans lequel des jeux de la Ludothèque provinciale seront testés. Il y aura aussi une case BD où l'inclusion des personnes handicapées sera traitée avec humour.

Si vous êtes à l'initiative de projets innovants ouverts à tout public ou que vous souhaitez recevoir un exemplaire de notre revue, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Œuvre de Serge VAN DE PUTE

Regards croisés sur l'Autisme

Autilux

Le 2 avril est la Journée mondiale de l'Autisme. Cette journée vise à sensibiliser le grand public aux réalités de ce trouble du développement.

Le Service Autilux (Service d'Aide à l'Intégration), s'inscrit dans cette campagne. Celle-ci s'articulera autour de deux projets qui ont pour objectif de bousculer les idées sur l'autisme.

Tout d'abord, nous présenterons un reportage vidéo dans lequel la parole est donnée à des jeunes et des adultes autistes, à leurs familles et à leur entourage professionnel et social.

Les stéréotypes liés à l'autisme sont nombreux, nous voulons donner la parole à différents acteurs pour les revoir et les corriger. Dans le cadre de ce projet vidéo, différentes pistes seront explorées : celles de l'intégration (à l'école, sur le lieu du travail, dans les loisirs…), de l'autonomie, des rêves et des envies. Plusieurs points de vue seront abordés : ceux des personnes autistes mais également des personnes qui gravitent autour d'elles au quotidien.

Une exposition artistique mettra ensuite en avant le regard qu'ont de jeunes étudiants en éducation spécialisée sur l'autisme mais également le regard d'un photographe sous l'angle du portrait. Les étudiants ont réalisé des œuvres collectives sous l'égide de leur professeur d'arts plastiques en travaillant différentes matières.

La présentation de ces deux initiatives aura lieu l'après-midi du mercredi 2 avril 2014 au Palais abbatial de Saint-Hubert. Le rendez-vous est fixé de 13h30 à 16h30.

Plus d'informations auprès du **Service Autilux**.

Les Arlonais du bout du monde : « Cris et toussotements »

Pour la 4ème année consécutive, le SAHMO, service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes, relance son atelier théâtre. Encadré et mis en scène par Jean-Marc BARTHÉLÉMY, comédien et metteur en scène professionnel, la troupe des **Arlonais du bout du monde** est fière de vous présenter sa nouvelle pièce :

" Cris et toussotements "

Après le succès de leur premier spectacle, ils ont choisi de s'intéresser au monde médical et aux relations que nous entretenons avec nos indispensables médecins.

Depuis la naissance, nous passons entre ses mains. Crachotements, toussotements, bobos et maladies diverses, nous lui confions tout. Le médecin, puisqu'il faut le nommer, fait partie intégrante de notre vie. Dès lors... pourquoi ne pas en rire ?

Entre médecins déjantés et patients singuliers, entre oculistes iconoclastes et myopes peu banals, voici une petite plongée dans l'univers parfois bien risible de notre petite santé, qui navigue dans le monde curieux des blouses blanches...

De multiples représentations viendront couronner ce projet : participation aux Festival Maili-Mailo, Festival Article 27 au Grand Théâtre de Namur…

Nos acteurs ne demandent qu'à tourner, vous savez donc ce qu'il vous reste à faire !

Guide médical pour les postes médicaux de garde

4 février 2012 : Réforme de la garde médicale pour la province de Luxembourg et l'arrondissement de Dinant.
Cette réforme a entraîné la création d'un numéro unique 1733. Ce numéro étant inaccessible aux personnes sourdes, des coordonnées spécifiques ont été mises en place (fax, mail et SMS).
Dans le souci d'encore améliorer l'accueil des personnes sourdes dans le secteur de la santé, le SAHMO Surdité va réaliser un guide à destination du corps médical et des patients concernés.

Ce guide a pour objectif de faciliter la communication, diminuer les malentendus et les frustrations. Il sera visuel et pratique.

Les termes médicaux du guide seront également traduits en anglais afin que les personnes d'origine étrangère puissent l'utiliser. Les personnes laryngectomisées pourront aussi en profiter.

L'intérêt de toucher un maximum de personnes est donc réel.

Contact

Province de Luxembourg
DHAMO
Rue Zénobe Gramme, 30
6700 ARLON
Tél : 063/212 407
Email : sahmo@province.luxembourg.be
Web : www.province.luxembourg.be

A l'écoute des Sourds, le 16 mai 2014

Cette matinée organisée par le SEDS, a pour but d'apporter des pistes, des outils, des réflexions, avec comme objectif une meilleure inclusion des personnes sourdes au sein de notre société.

Nombreux sont les quiproquos ou les situations cocasses auxquels les personnes sourdes sont confrontées au quotidien.

Vous aurez l'occasion durant cette séance d'assister à des saynètes théâtrales, des témoignages et de rencontrer des invités qui présenteront leurs réalités.

En fin de matinée, nous réfléchirons ensemble aux aménagements pratiques et à quelques idées de « bon sens » favorisant l'accueil des personnes sourdes au sein de vos services, de vos institutions.

Le programme de cette séance d'information a été élaboré par le Service SAHMO Surdité et la Maison des Sourds de la province du Luxembourg.

Toute la matinée sera traduite en langue des signes avec la présence du Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie.

Le Vendredi du Social aura lieu
le vendredi 16 mai 2014
au Palais Abbatial à Saint-Hubert

Contact et inscription

Province de Luxembourg
Service provincial Social Santé
Service d'Etudes et de Documentation Sociales
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
Tél : 063/212 236
E-mail : das@province.luxembourg.be

La violence conjugale post-séparation, une réalité bien présente.

Vous trouverez ci-dessous les textes des différentes interventions de la journée de réflexion organisée par le Service provincial Social et Santé et plus particulièrement l'Axe Violence du Service Egalité des Chances.

Cette initiative a été organisée avec le soutien de l'Institut pour l'Egalité des Hommes et des Femmes, de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Luxembourg.

- **Présentation des conclusions d'une étude de l'ULg sur la violence conjugale post-séparation**
  par Mme Kathleen ADELAIRE, Panel de Démographie Familiale de l'ULg.

- **Quelle application possible du modèle de Cochem dans les situations de Violences Conjugales ?**
  par Mme Anne-Elisabeth COLAS, Oasis Famille.

- **Présentation d'une Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP) en place en France et qui permet le maintien du lien entre l'enfant et son parent-auteur**,
  par Mme Anne MARTINAIS, Observatoire départemental des Violences envers les femmes en Seine-Saint-Denis (France).

La violence conjugale post-séparation, une réalité bien présente.

La violence conjugale post-séparation, son exposition aux enfants

Par Mme Kathleen ADELAIRE,
Panel de Démographie familiale, ULg.

Un des projets de l'Axe Violence du Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg pour 2013 était d'approcher la notion de « violence conjugale post-séparation sur le territoire provincial ».
Les objectifs étaient d'informer sur le concept de violence conjugale post-séparation, de sensibiliser aux spécificités de ce type de violence conjugale et de promouvoir la réflexion sur l'enfant exposé à la violence conjugale post-séparation auprès des professionnels et du grand public.

Pour ce faire, le Service s'est adressé au Panel de Démographie familiale pour mener une étude exploratoire de type qualitative.

1. Quelques chiffres

a) En Belgique

Les statistiques de la Police[1] divisent les **Violences Intra-familiales** (VIF) en quatre catégories : VIF physiques, VIF sexuelles, VIF psychiques et VIF économiques.
Parmi celles-ci, nous retrouvons celles perpétrées dans le couple (en addition avec celles envers des descendants et celles envers d'autres membres).

De 2005 à 2011, en Belgique, les VIF perpétrées dans le couple ont augmenté : de 77,39% pour les VIF physiques, de 157,45% pour les VIF sexuelles, de 8,68% pour les VIF psychiques et de 206,99% pour les VIF économiques[2].
De 2005 à 2011, les coups et blessures volontaires entre partenaires ou ex-partenaires ont augmenté de 80,80 % pour les accusations et ont diminué de 41,66% pour les tentatives.

b) Dans la province du Luxembourg

Les VIF physiques et psychiques ont évolué en deux phases.
De 2005 à 2008, les VIF physiques ont augmenté de 41% puis diminué de 19,35% de 2008 à 2011.
Les VIF psychiques, quant à elles, ont augmenté de 161% de 2005 à 2009 pour ensuite décroître de 11,07% de 2009 à 2011.
Les VIF économiques ont également évolué en deux phases : elles ont connu une forte croissance (151,72) de 2005 à 2009 puis ont diminué.
Les VIF économiques ont davantage fluctué au cours de ces 7 années.

Vu le faible nombre de VIF sexuelles, il est difficile de se rendre compte d'une quelconque évolution.
En ce qui concerne l'accusation de coups et blessures volontaires entre partenaires ou ex-partenaires, les chiffres augmentent de 253,69% de 2005 à 2009 et diminuent ensuite de 2009 à 2011. Les tentatives rapportées restent, quant à elles, peu nombreuses.

2. Fréquence de la violence post-conjugale

16,70% des femmes ayant été en contact avec leur ex-conjoint au cours des 12 derniers mois ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de celui-ci (JASPARD et al., 2003).
Dans le sous-groupe des femmes ayant eu des enfants avec leur ex-conjoint, neuf sur dix avaient subi des agressions verbales ou physiques (JASPARD et al., 2003).
Pour 61% des femmes vivant des violences conjugales après la séparation, il s'agit d'une continuation (37%) ou d'une aggravation (24%) des violences précédentes ; dans 39% des cas, ces violences ont débuté après la séparation (HOTTON, 2001).
En Grande-Bretagne, 37% des femmes victimes de violences conjugales rapportent que ce phénomène continue après la rupture et d'après quelques-unes, les faits les plus graves surgissent précisément après la séparation.

« *Comparée à une femme mariée, une femme séparée a une probabilité de subir des violences conjugales 30 fois plus élevée et une femme divorcée 9 fois plus élevée* »
(BROWNRIDGE, 2006, cité par ROMITO, 2011, p. 90).

3. Caractéristiques de la violence post-conjugale

Il ne semble pas y avoir de lien direct entre la violence conjugale post-séparation et l'existence de violences conjugales avant la séparation mais la plupart des professionnels s'accordent pour dire qu'un climat relationnel particulier devait déjà être présent dans le couple.
Il semblerait qu'on parle de « violence conjugale post-séparation » lorsque la violence préexistait dans le couple et de « séparation conflictuelle » lorsqu'il y a conflit suite à un deuil douloureux (garde des enfants, maison, etc.).

1 Statistiques policières de criminalité (Police Fédérale - CGOP / Données de Gestion), Rapport semestre 1 de 2012.

2 Notons toutefois que ces statistiques peuvent autant indiquer une augmentation du phénomène décrit qu'un accroissement du nombre de faits actés dans les pv, accroissement lui-même dû à une augmentation du nombre de plaintes (suite à des campagnes médiatiques, par exemple) ou à des changements de politique (tolérance zéro envers ce type de faits).

Il est possible, dans le premier cas, qu'il y avait auparavant un lien de subordination dans le couple. A ce moment, la victime évitait la violence physique mais son départ (rupture) provoque alors la violence chez son partenaire car le lien de subordination se disloque. La violence physique, le harcèlement verbal, la violence économique, les violences sexuelles peuvent (co)exister.

Parfois, la violence se transforme après la séparation : s'il y avait de la violence physique avant celle-ci, elle diminue (en raison de la distance physique entre les protagonistes) mais prend d'autres formes (psychologique, etc.). La relation d'emprise et le contrôle se maintiennent, voire se renforcent. L'objectif de l'auteur est de garder le pouvoir, mais il ne sait plus l'exercer de la même manière (car la victime est centrée sur son projet), ce qui entraîne de la frustration. Les auteurs supportent mal la frustration et ont tendance à agir avec violence suite à une frustration.
La séparation peut donc accroître ce qui existait précédemment.

La violence maintient le lien entre les ex-partenaires. Ces derniers sont dans un fonctionnement vertical rigide. Une personne (victime) a la position basse et l'autre personne (auteur) a la position haute. Ces positions sont rigidifiées.
D'un point de vue théorique et d'après les intervenants rencontrés, la violence conjugale post-séparation s'inscrit dans le cycle de la violence conjugale : il s'agit d'un processus. Un élément déclencheur provoque une rupture dans le cycle et c'est la séparation. Certains intervenants avancent que le cycle s'arrête tandis que d'autres précisent qu'il se maintient après cette rupture mais de façon linéaire car il n'y a plus de « lune de miel » possible.
Il y a des obstacles sur le cycle car l'emprise et la soumission de la victime sont moindres. Par contre, si les sentiments entre les ex-partenaires ne sont pas clairs et/ou qu'un sentiment affectif perdure, ce dernier entretient les va-et-vient entre séparations et réconciliations.
Par conséquent, les tentatives de reprise du pouvoir de l'auteur fonctionnent et le cycle de la violence continue.

Après la séparation, la violence peut devenir transversale : il arrive que l'auteur s'en prenne au nouveau conjoint.
Il s'agit toujours de violence conjugale car cela a un impact sur l'ex-conjointe.
Les violences sont parfois décrites comme des manifestations physiques ou verbales de la situation conflictuelle liée à la séparation.
Mais comment distinguer violence et conflit ?

4. Violence conjugale vs conflit

Le conflit est quelque chose qui est utile pour avancer, il s'agit d'une dispute constructive dans laquelle on entrevoit une issue positive. En effet, le conflit peut être très positif pour la suite car il permet aux partenaires de réajuster la relation.
Le conflit est sain et il arrive dans tous les couples. Il n'y a pas de domination ni de tentative d'écraser l'autre.

A l'inverse, dans la violence conjugale, il y a un dominant et une victime, le premier écrase le second. L'un prend le pas sur l'autre dans un mécanisme d'appropriation du pouvoir.

La distinction entre la violence et le conflit dépend donc de la présence ou de l'absence d'emprise de l'un sur l'autre.

La violence conjugale est un processus complexe, un mode relationnel qui se construit. Elle est permanente et dure dans le temps, il ne s'agit pas de crises isolées comme dans le conflit.
Les intentions sont différentes : dans le conflit, l'intention est de solutionner un problème, d'influencer un élément extérieur tandis que dans la violence conjugale, il s'agit d'influencer l'autre.
Egalement, les impacts sont différents. Dans le conflit, les deux personnes peuvent se disputer, cela ne crée pas un climat de terreur, ni un impact traumatique. Les partenaires peuvent se regarder dans les yeux. Dans la violence conjugale, un simple regard ou un poing sur la table peut terroriser l'autre.
Lorsqu'il y a violence conjugale, le conflit n'est pas possible car il faut deux personnes à position égale tandis que dans la violence conjugale, une seule personne détient le pouvoir.

La séparation est également différente : lorsqu'il y a violence conjugale, le rapport dominant-dominé tend à subsister tandis que, dans le conflit, les positions varient.

Considérant que la violence conjugale est un mode relationnel, une dynamique de couple qui dure dans le temps, il est donc fréquent qu'elle continue après la rupture ou qu'elle réapparaisse à un moment.
La représentation que l'auteur se fait de la relation de couple influence également la dynamique. En effet, il arrive que celui-ci continue à perpétrer des actes violents car il considère qu'il est toujours en couple avec la victime.

5. Le moment de la rupture

Les personnes impliquées dans la violence conjugale ont la représentation que c'est la manière dont fonctionne un couple. La victime reconnaît aux attitudes de son conjoint s'il va y avoir violence : elle apprend à tout détecter.
Il s'agit de la notion de co-apprentissage qui est au centre : les partenaires apprennent à se connaître et un consensus relationnel rigide se met en place, l'un adopte une position haute et l'autre une position basse.

Dans cette configuration, les places ne bougent pas et tout mouvement de différenciation est perçu comme menaçant. L'organisation est verticale.
Après la séparation, il y a rupture dans ce consensus.

Le plus souvent, c'est la victime qui quitte l'auteur.

Il peut y avoir deux processus :

- Dans un premier cas de figure, il s'agit d'allers-retours car tout se vit dans la relation amoureuse.
  Pour celui qui veut partir, il est difficile de mettre tout en place avant de quitter (par suite d'une situation de précarité, d'un manque de liberté ou autre).
  Egalement, le lien, qu'il soit affectif ou matériel, l'empêche de partir.
  La rupture peut se faire à contrecœur et il peut y avoir des sentiments très contradictoires (« je ne peux plus continuer mais je l'aime »).
  Entre le moment où la relation se détériore et la rupture, il peut se passer des années.
  En effet, la victime doit faire le deuil d'une relation où elle s'est investie avec quelqu'un à qui elle était attachée.
  De plus, la victime est fragilisée, centrée sur l'autre et n'est donc pas dans une position idéale pour prendre une décision. Lorsque la victime quitte l'auteur, elle s'est généralement préparée de longue date.

- Dans un autre cas de figure, la rupture arrive suite à un épisode de grande peur, par exemple lorsque les enfants sont témoins d'un acte de violence, que la victime craint pour leur vie ou leur sécurité ou encore lorsque l'agressivité est bien réelle.
  Il peut s'agir d'une forme de violence démesurée qui se produit une seule fois mais où l'auteur passe à un niveau de gravité supérieur. C'est cet évènement qui déclenche le processus.
  Lorsque la victime réalise l'impact négatif sur les enfants, il s'agit d'un moteur à la rupture.
  Le jour où l'auteur frappe l'enfant, il y a rupture du consensus implicite rigide.
  La règle implicite est dépassée par l'auteur.

6. L'après-séparation

Nous relevons certains moments « à risques » après la séparation :

- Changement de l'hébergement des enfants : aucune médiation n'est possible à ce moment car dans la violence conjugale, on ne négocie pas (par opposition au conflit).
- Moments précédant ou suivant un rendez-vous pour des démarches judiciaires (ex. : les ex-partenaires prennent le même bus pour s'y rendre).
- Tous les moments où il doit y avoir de la négociation : en effet, nous avons vu que celle-ci n'est pas possible dans la configuration relationnelle caractéristique à la violence conjugale.
- Ce sont des occasions pour l'auteur de reprendre du pouvoir et d'être menaçant car il a le sentiment qu'il a tout perdu.
- La prise d'alcool ou d'autres psychotropes est un facilitateur.
- L'instauration d'un cadre (ex. : justice) accroît la frustration de l'auteur et augmente le risque de réponse violente, d'autant plus s'il s'agit d'une décision qui ne lui convient pas et/ou le contrarie.
- La (re)prise d'autonomie de la victime est difficile à vivre pour l'auteur et est source de passages à l'acte violents. En effet, il s'agit d'un signe de sa perte d'emprise et de contrôle sur son ex-conjointe.

Il semble que ce soit essentiellement le sentiment de perte de pouvoir de l'auteur qui fait de ces moments des moments « à risques ».

7. Les motivations de l'auteur

Certains auteurs ont la volonté de faire « payer » la victime tandis que d'autres n'ont pas conscience qu'ils sont dans des faits de harcèlement.
Dans ce dernier cas, ils sont plutôt dans la frustration d'être abandonnés et ils mettent des stratégies néfastes en place dans l'objectif de récupérer l'autre.
La notion de vengeance apparaît après la séparation : « Tu ne veux plus de mon amour, je vais me venger. Comment oses-tu refuser ce que je te donne ? ».
Suite à la séparation, l'auteur est frustré et il a le sentiment de ne pas être reconnu (être un mari violent mais un bon père).
De plus, les aspects financiers et matériels viennent s'ajouter et agissent comme déclencheurs de la violence.
L'auteur a besoin de contrôler sa victime pour se sentir sécurisé. Il pense qu'en lâchant le contrôle sur l'extérieur, il lâche le contrôle sur sa vie.

8. Les stratégies violentes

A partir du moment où la victime décide de partir, tout est sujet de discorde : la question de l'argent, des enfants, du logement, etc.
S'il y a des enfants : ces derniers deviennent la courroie de transmission du pouvoir, ils sont un moyen d'atteindre l'autre.
L'auteur utilise d'autres moyens comme la menace de suicide (qui est une forme de violence), les menaces sur les enfants (enlèvement), les menaces de mort (il n'a plus rien à perdre).
Il s'agit d'un temps où on observe une dynamique chaotique : des formes de violence inattendues.
Puisqu'il y a séparation physique, il y a moins de violences physiques mais s'il y en a, c'est plus inquiétant.
Les tentatives de contrôle et d'intimidation sont accentuées.
Le contrôle financier est également un moyen de pression utilisé par l'auteur.

9. La place des enfants

Les enfants témoins sont réellement instrumentalisés après la séparation.
L'enfant peut être un objet, un outil pour assouvir le pouvoir du dominant.
L'enfant est une victime, il se trouve entre ses parents et en souffre énormément.
Lorsqu'il y a séparation, les enfants deviennent une courroie de transmission : on atteint l'autre par les enfants.
Il n'est pas rare que les parents vivent comme une trahison le fait que l'enfant puisse aimer l'autre parent.
Cela peut exacerber les crises surtout lorsque les enfants sont très jeunes (moins de 5 ans). La présence des enfants n'amplifie pas mais ne diminue pas la violence conjugale.

Pour l'auteur, l'enfant est outil mais pour la victime, il est le déclencheur de la rupture, la raison de mettre fin au climat de violence car les victimes ne veulent pas que leur enfant souffre. Il est également un moteur pour aider les victimes à garder la tête haute, à ne pas fondre dans la dépression (« si je le fais c'est pour mes enfants »). Un enfant peut être un moteur pour pousser ces femmes à consulter.

Lorsqu'il y a eu violence physique dans le couple, la mère ressent un sentiment d'injustice lorsque l'auteur peut disposer d'un droit d'hébergement de l'enfant. Elle a peur qu'il se fasse frapper.
L'enjeu pour les partenaires est alors de sortir de la conjugalité et de construire une parentalité indépendante.

10. Prérequis à l'intervention

A l'heure actuelle, on parle facilement de violence conjugale, notamment via les médias qui permettent une certaine prise de conscience. Le système nomme et dénonce la violence conjugale. Ainsi, le seuil de tolérance diminue et les victimes peuvent identifier ce qu'elles vivent.

La violence n'est pas toujours verbalisée clairement mais des problèmes liés à la séparation sont mentionnés.
Certaines personnes consultent car elles sont incapables de se reconstruire malgré le fait d'avoir brisé le couple toxique : il y a toujours quelque chose qui les pousse à revenir à la situation de départ.

Il est intéressant que tous les services concernés (1ère et 2ème lignes) soient impliqués dans la prise en charge. Il faut accorder une attention particulière à chaque personne prise dans la violence, et à leur vécu.
La violence conjugale est un phénomène systémique, impliquant des parents et des enfants : porter une attention particulière à chacun peut vraiment aider pour la suite.

Lorsque l'auteur a la conviction qu'il doit contrôler l'autre, il a le sentiment d'avoir été injustement quitté et ne comprend pas. Il se voit comme une victime et n'a pas vraiment de désir de changement.
L'idéal serait que l'auteur puisse faire un travail personnel et se responsabiliser, qu'il puisse prendre conscience qu'il a le choix de changer.

Le regard du réseau (professionnels, famille, amis, etc.) est important car lorsqu'une personne est dans une dynamique de victimisation, elle ne s'en rend pas compte.
C'est la raison pour laquelle l'auteur isole la victime car il sait que le réseau social est une menace pour l'équilibre de l'organisation relationnelle (pouvoir).
Le réseau a donc un impact considérable sur les violences conjugales.

11. Réflexions et pistes d'actions

Les violences conjugales post-séparation font partie du cycle des violences conjugales et constituent leur prolongation.

En tant que professionnels, il faut alors considérer trois moments-clés :

<u>La période de la vie de couple/famille</u>
La période de vie commune doit retenir toute l'attention des intervenants dans le sens où elle est le lieu de la violence conjugale.
C'est en se penchant sur ce moment qu'il est possible de mieux saisir les mécanismes en jeu, la relation entre les ex-partenaires et l'évolution de ceux-ci après la séparation.

Dans cette configuration, il y a également l'enfant : 75% des enfants sont témoins oculaires ou auditifs des violences conjugales.
L'enfant est seul à gérer la dangerosité et la terreur. Il fait face aux conflits de protection (qui faut-il protéger ?) et de loyauté.
Il pense que c'est de sa faute car certains conflits concernent son éducation.
Etre parent, c'est une multitude de négociations et de différenciations mais, dans le cas de relation teintée de violence, tous les mouvements de différenciations sont perçus comme dangereux.
Les enfants ne sont pas la cause des violences conjugales mais un prétexte pour exprimer la différenciation de pouvoir.
La cause des violences, c'est l'organisation verticale du pouvoir.

La période de la rupture

Cette organisation verticale du pouvoir donnait lieu, durant les années de vie commune, à un consensus implicite rigide. Chacun acceptait sa place dans la structure conjugale et avait la représentation qu'il s'agissait de la bonne manière de fonctionner en couple.

La séparation représente une rupture de ce consensus implicite et donc une atteinte à l'équilibre conjugal.
La victime souhaite se différencier mais elle sait que cela engendrera de la frustration chez l'auteur, donc elle hésite. De plus, elle est fragile, isolée et centrée sur l'autre, ce qui rend son départ difficile.
Dans d'autres cas, la rupture fait suite à un épisode de grande peur (danger pour la victime ou pour les enfants) lors duquel le niveau de gravité est supérieur aux épisodes précédents.
La règle implicite[3] est dépassée par l'auteur.
Souvent, ce dépassement concerne la violence sur les enfants : lorsque le parent est convaincu que son enfant est en souffrance, il s'agit du premier motif de séparation.

La période post-séparation

Après la rupture, la violence ne s'éteint pas et on peut alors parler de violence conjugale post-séparation.
Certains moments sont « à risques », il s'agit de moments où l'auteur a un sentiment de perte de pouvoir comme lors des rendez-vous judiciaires, des négociations (impossibles pour un auteur de violence conjugale), d'alcoolisation ou encore de reprise d'autonomie de la victime.
La relation d'emprise peut perdurer des années et ceci est surtout vrai lorsqu'il y a des enfants. En effet, ces derniers maintiennent le lien entre les ex-partenaires qui doivent passer d'une relation conjugale à une relation uniquement parentale.
L'auteur de violence conjugale a tendance à présenter de la jalousie extrême et il pose des questions à l'enfant sur sa mère. L'enfant, qui sait comment son père peut réagir en cas de frustration, ne s'y oppose pas mais se sent déloyal envers sa mère.

Après la séparation, les enfants sont un prétexte pour le passage à l'acte violent.

Ils peuvent adopter différents rôles[4] :
- arbitre entre leurs parents,
- pression pour être parfaits,
- identification à l'auteur,
- confident/soutien de la victime.

Après la séparation, il y a séparation entre la conjugalité et la parentalité.
Ces dernières ont des fonctions différentes mais le mode d'interaction est le même : vertical rigide. Sur ce mode, les échanges entre les parents sont difficiles voire impossibles.
La relation entre l'enfant et son parent « victime » est mise à mal car cette dernière se trouve dans une « économie de survie » due au climat de violence qui peut, comme nous l'avons vu, mener au drame. Elle craint pour sa vie et cela prime sur l' « économie de développement ». Elle est donc indisponible pour les besoins de son enfant.
Il en est de même pour le père-auteur qui est égocentrique et centré sur lui-même.

En pratique...

En tant qu'intervenant, il est important de tenir compte des trois moments-clés décrits ci-dessus et de la manière dont chaque individu (auteur-victime-enfant) évolue à travers chaque moment.

Il semble important que chacun puisse bénéficier d'un soutien et d'un espace individuel dans lequel il pourra s'exprimer et travailler sur les difficultés qui lui sont propres.

La première étape est la prise de conscience, tant pour l'auteur que pour la victime, des mécanismes dans lesquels ils sont pris (victimisation, cycle de la violence, etc.) afin de se responsabiliser (prendre conscience qu'ils peuvent changer). Ceci est très important pour les enfants auxquels il faut permettre de verbaliser les choses et non pas les minimiser ou les banaliser.

Il s'agit d'amener à la conscience des partenaires (l'un, l'autre ou les deux) qu'ils ont en eux la capacité de changer, d'évoluer et que l'individu peut se changer lui-même mais doit renoncer à changer l'autre.

L'auteur devra prendre conscience de son fonctionnement, de ses fragilités et trouver des ressources pour agir sur ceux-ci. La victime devra reprendre du pouvoir sur sa vie personnelle et sociale. Tous deux devront travailler sur leurs croyances et représentations (de la vie de couple principalement) et faire le deuil de la relation passée.

Plus spécifiquement, pour la victime, un travail sur sa position est nécessaire : en effet, la victime fait systématiquement référence à son partenaire.
Il faut progressivement l'amener à se centrer sur elle-même et sur ses propres besoins, qu'elle réapprenne à voir à travers ses propres yeux.

Il s'agit également pour elle de comprendre les mécanismes d'emprise : cela implique de travailler sur le mythe fondateur du couple, sur le deuil, sur les croyances (sa définition d'une épouse) ; il s'agit en somme d'aider la victime à reprendre du pouvoir sur sa vie personnelle et sociale.

Pour l'auteur, il est important de lui faire prendre conscience de sa fragilité afin qu'il ne fasse pas porter à l'autre la responsabilité de ses blessures. Il est également important de travailler sur ses réactions, intentions et comportements et sur les inconvénients à être violent.

Pour tout cela, travailler en équipe pluridisciplinaire est un atout.

3 Propre au couple, il s'agit de la limite de la victime.
4 Egalement possibles lorsqu'il y a violence conjugale (avant la séparation).

Quelle application possible du modèle de Cochem dans les situations de violence conjugale ?

Par Mme Anne-Elisabeth COLAS, Psychologue, Coordinatrice de l'ER d'Arlon, Oasis Famille ASBL.

Dans le cadre de la campagne ruban blanc 2013, Jean-Marc HERBIET m'a demandé de partager mon point de vue sur la question « Quelle application possible du modèle de Cochem dans les situations de violences conjugales ? ».

J'ai choisi de le faire à partir du regard singulier, qui est le mien, celui qui s'est forgé au départ de ma pratique professionnelle.
Assistante sociale et psychologue de formation, j'ai eu l'occasion de travailler durant cinq ans, dans le domaine des violences conjugales, au CVFE (Collectif contre les violences familiales et l'exclusion) à Liège.
Durant cinq autres années, j'ai accompagné les travailleuses médico-sociales de l'ONE, en province du Luxembourg, dans la gestion de situations à risques ou de maltraitances avérées.
Durant ces dix dernières années, et ce sera probablement principalement de là que je vais vous partager mon point de vue, j'ai eu l'occasion d'accompagner des familles en rupture de liens, généralement des familles vivant des situations de séparations dites de haut conflit.
La parole que je porte est celle qui se forge au travers des expériences d'accompagnement de familles qui transitent au sein du service que je coordonne, Oasis Famille, l' « Espaces-Rencontres » d'Arlon.

Si l'on se place du point de vue des travailleurs qui œuvrent chaque jour à la question du maintien et de la reconstruction du lien, on aurait tendance à répondre : « Oui, le modèle de Cochem est applicable aux situations de violences conjugales ».
Si la même question est posée aux professionnels du secteur de la violence conjugale, la tendance sera probablement de répondre non, en soulignant qu'il est difficile pour une victime de prendre une parole claire et affirmée face à quelqu'un qui a fait usage de violence pour imposer sa volonté.
Il semble que la réponse à cette question se trouve quelque part dans l'entre-deux.

Il peut être intéressant pour vous éclairer sur le sujet de lire Benoît BASTARD dans le temps d'arrêt n° 68 de Yapaka « Un conjoint violent est-il un mauvais parent ? »[5].

Je propose de vous partager les points de vue que j'ai adoptés, ceux que j'ai tenté d'intégrer.

Il me semble qu'avant d'aller plus loin, il serait bon de planter rapidement le décor afin de s'entendre sur ce que signifie, pour moi, "modèle de Cochem" et "violence conjugale".

Ce modèle d'intervention dit de "Cochem", nous arrive d'une ville allemande de Rhénanie. C'est par le nom de la ville dont il provient que le modèle s'est fait connaître.
Ursula KODJOE, la psychologue à l'initiative de cette pratique d'intervention, lui préfère le vocable de "modèle de coopération parentale ordonnée" ; terminologie qui illustre mieux ce que l'approche qu'elle a développée en collaboration étroite avec un juge et un avocat, veut mettre en œuvre.

Retrouvez un texte d'Ursula KODJOE dans le livre « Fruits de l'amour ou pommes de discorde ?» disponible en prêt au Centre de documentation du SEDS.

Qu'est-ce que la collaboration ordonnée ?

C'est la mise en œuvre d'un cadre juridique qui oblige les parents à collaborer pour trouver les meilleurs accords possibles, pour qu'ils définissent ensemble le cadre de vie de leurs enfants.
C'est aussi initier chez les professionnels, de nouvelles manières de travailler ensemble aux côtés de ces familles.
C'est instaurer des collaborations étroites entre des professionnels issus de disciplines diverses. Dans le cas présent, des professionnels du secteur psycho-médico-social et judiciaire.

C'est mettre en commun les ressources nécessaires pour contribuer à la désescalade des conflits, dans l'intérêt des enfants.

Vingt ans plus tard, on peut saluer les avantages à travailler à la manière "Cochem". Les tribunaux sont moins engorgés, les familles moins nombreuses à vivre des conflits sans fin. Le nombre de familles usées et précarisées par les passages répétés devant les tribunaux diminue. Les Juges sont moins régulièrement interpellés par les parents pour trancher des questions restées litigieuses.

5 http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-68-parent_violent_mauvais_parent_web.pdf

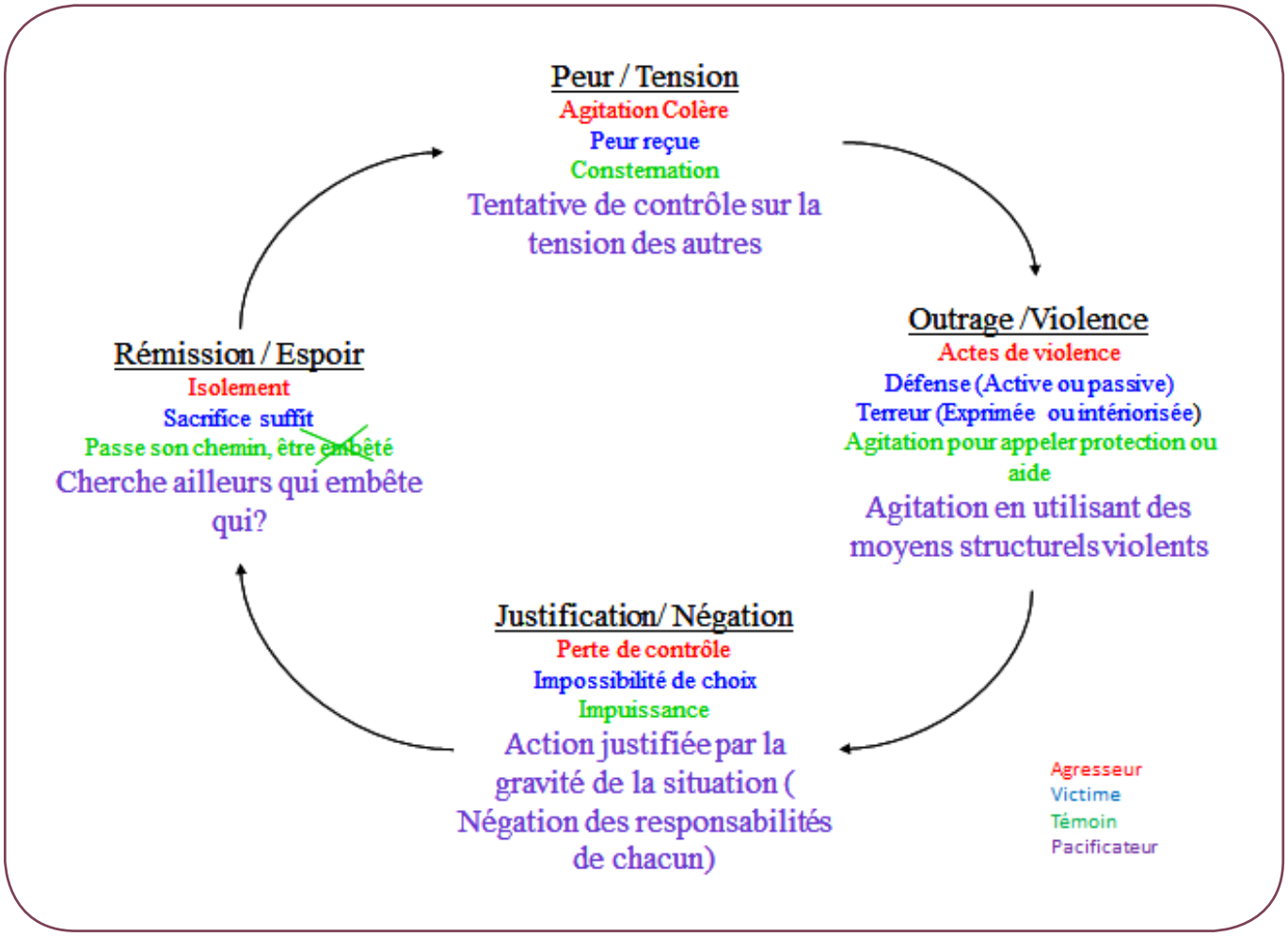

Les accords pris en concertation semblent plus satisfaisants et sont durables.

Imposer la coopération parentale, c'est avant tout veiller à rétablir au plus vite, un dialogue constructif entre les parents au moment où ils se séparent.
C'est mettre en place toutes sortes de moyens pour y contribuer, cela va de la simple information, à l'accompagnement par des experts mandatés par le tribunal. C'est instaurer un cadre solide, contraignant, pour que les parents veillent, à l'heure où ils prennent les décisions qui s'imposent à la réorganisation de leur vie personnelle, à ne pas perdre de vue le bien-être de leurs enfants.
Ceux-ci ont des attentes propres qu'il est impératif de respecter.
(Pour en savoir plus à propos de ce modèle d'intervention, vous pouvez vous référer au site mentionné ci-dessous[6].)

Afin de présenter brièvement la violence conjugale, je dirais qu'il s'agit d'un mode de relation figé où l'un des partenaires domine l'autre, en lui imposant sa volonté. L'auteur s'impose à l'autre en faisant usage de diverses formes de violences.
Leonore WALKER a fait une description intéressante du processus de victimisation qui s'installe au sein du couple où règne la violence conjugale. Vous pourrez en lire les grandes lignes en vous référant au site du CVFE[7].

Durant les années que j'ai passées à accompagner ces femmes en crise, j'ai découvert et approfondi ma connaissance de ce piège relationnel qu'est le cycle de la violence.

J'ai appris à ajuster mon travail d'accompagnement en fonction de l'étape dans laquelle se trouvait la personne en face de moi.

Vivait-elle dans une période de tension, de crise, de justification ou de lune de miel ?
Ma compréhension de cette dynamique d'emprise s'est considérablement enrichie lorsque j'ai découvert le livre de Pierre-Yves BOILY "L'urgence de la tendresse"[8].

Aux quatre phases classiquement connues, où sont décrites les interactions entre l'auteur et la victime, BOILY est venu ajouter deux nouveaux acteurs : le témoin et le pacificateur. Tous, dit-il, participent et entrent en résonance dans cette dynamique de violence.
Tous contribuent à ce que la violence se perpétue.

Nous, les professionnels, ceux que BOILY appelle les pacificateurs, nous serions donc également les tristes acteurs de la perpétuation du cycle et de la violence ?

6 http://www.crop.ch/crop-dossiers/crop-pratique-cochem.html.
7 http://www.cvfe.be/echapper-violence-conjugale/information-comprendre/cycle-violence-victimisation.
8 Pierre-Yves BOILY, « L'urgence de la tendresse », Collection : Des hommes et des femmes en changement, Parution : 2000-10-05 , Vlb Editeur.

Voilà un point de vue qui m'est apparu intéressant à prendre en compte. Il m'a permis de me sentir autrement impliquée, aux côtés des personnes avec qui nous travaillons dans notre service. Cela m'a donné l'élan de devenir un acteur différent, l'élan de sortir du système que nous déplorons.
Cela m'a aussi montré combien il n'est pas simple de faire autre chose, autrement.
Il me fallait définitivement quitter le terrain d'un monde clivé avec d'un côté "ces gens-là", à qui il convient de venir en aide et nous professionnels, ces "autres."

Plusieurs questions se sont présentées à moi.
Celle qui consiste à être un acteur responsable, capable de gérer cette part de violence qui lui appartient, aussi. Etre un acteur capable de générer des relations non violentes, aux côtés de familles qui s'y engluent.
Comment chercher des solutions en se sentant responsable, capable de trouver des solutions, avoir la « responsibility », la capacité à produire un changement, l'habileté à contribuer à ce que se modifie, légèrement, cette dynamique relationnelle puissante ?
Comment se placer aux côtés des enfants exposés à ces violences ?
Comment accompagner les parents, ces hommes et ces femmes blessés et trop souvent, blessants en retour ?

Le travail dans le cadre de la coopération ordonnée s'est, pour moi, très vite révélé être un moyen intéressant de contribuer à la réduction des situations conflictuelles.

J'en retiens plusieurs aspects, qui me semblent importants à souligner :

- **La rapidité d'intervention.**
  Rien n'est plus nuisible dans le conflit que de laisser la place au temps.
  Lorsque le temps passe sans que l'on n'apporte aucune clarification relative aux inévitables différences présentes au sein d'un couple qui se sépare, une mécanique violente se met en place. Celle qui consiste à quitter le monde des faits, objectivables, pour entrer dans celui des représentations, où s'enchaînent si facilement incompréhensions, interprétations et finalement procès d'intentions, qui sont autant de ferments qui entretiennent et contribuent à amplifier les conflits.

- **Des décisions avalisées par le tribunal uniquement sur base d'accords négociés entre les parties.**
  Il s'agit ici de quitter la logique gagnant/perdant trop souvent encore majoritairement à l'œuvre chez les acteurs du monde de la justice.
  Il s'agit d'entrer dans une logique de collaboration où l'on vise à instaurer des rapports gagnant/gagnant. Où se trouve l'intérêt d'un enfant qui voit l'un de ses parents gagner par rapport à l'autre ?
  Suivre la logique gagnant/perdant dans les affaires familiales, c'est contribuer à faire de l'enfant un perdant, puisqu'il est et sera toujours l'enfant de ses deux parents.

- **Coordonner les interventions de manière inter-professionnelle et disciplinaire.**
  Il est stimulant d'enrichir son champ de compétences en côtoyant d'autres professionnels.
  Travailler ensemble à la désescalade du conflit, c'est se donner des occasions de multiplier les ressources disponibles dans l'environnement des familles.
  C'est se donner les moyens d'accorder, d'optimaliser les occasions de changement.
  Adopter des attitudes collaboratives, quitter la méfiance réciproque (encore trop souvent présente entre les services), stopper les interprétations hâtives, oser aller à la rencontre des différences, sont autant de pistes à suivre pour contribuer à des relations pacifiées.

- Ne pas chercher à être neutre ou à vouloir trouver la vérité, tant cela semble utopique.
  Préférer **s'engager auprès des familles et croire en la multipartialité** des lectures que l'on peut donner à une même situation.
  S'atteler à faire se partager les points de vue, se doter d'une compréhension plus large d'une même situation.
  C'est souvent au prix d'un engagement ferme à nommer les choses, que la confiance se noue peu à peu avec les parents.
  La confiance une fois déposée auprès des intervenants, peut se remettre en place, petit à petit entre les parents.
  Cette nécessaire confiance qu'ils ont à se témoigner, un minimum, pour mener conjointement l'éducation de leurs enfants.

- **Travailler à partir de faits observables** et non pas à partir de jugements de valeurs.
  Nommer clairement les difficultés, les craintes, le non-respect des droits et obligations.
  Veiller à préciser avec chacun les difficultés auxquelles il est confronté et ce, de manière très concrète.
  Oser questionner pour s'assurer de bien comprendre ; refuser toute allusion vague ; s'en tenir aux faits sur lesquels se fondent les perceptions, les croyances ; refuser de s'arrêter au niveau des déclarations d'intentions ; proposer à chacun de prendre des engagements clairs en prenant en compte, leurs besoins et enfin exiger de chacun qu'il s'en tienne au respect des engagements pris.

Toutes ces manières d'être et d'agir, permettent de diminuer, voire de contribuer à faire disparaître les conflits.
En ce qui concerne la question particulière qui est de mettre ce modèle d'application dans des familles vivant ou ayant vécu de la violence conjugale, je réponds par l'affirmative.

Pourquoi ne pas donner aux familles qui usent de violence l'occasion de se réorganiser, de vivre autrement ?
Pourquoi éviter de miser sur leurs compétences ?
Pourquoi éloigner, voire séparer, des enfants d'un parent auteur de violence ?
Pourquoi refuser que deux parents se parlent pour clarifier leur situation ?
Pourquoi ne pas les y "obliger" ?

Il me semble être une évidence, qu'une des préoccupations premières des intervenants est de veiller à la sécurité des enfants qu'ils sont en charge d'aider ou de protéger.
Il me semble en effet inadéquat qu'un enfant soit, par exemple, utilisé par son parent pour l'informer sur les agissements de l'autre, comme le font beaucoup de parents contrôlants et angoissés à l'idée de perdre leur partenaire.
Autant qu'il ne serait pas sécurisant d'autoriser un enfant à être, à nouveau, témoin des violences que se témoignent les deux personnes qu'il aime le plus au monde.
Il n'est pas plus intéressant pour la construction d'un enfant que son parent, celui-là même qui est son modèle, nie les faits qui, pour tous, sont une évidence.
Nombreuses sont les raisons de faire cesser des comportements inadéquats, voire nuisibles.
Mais est-ce pour cette raison qu'il faut couper tout lien ? Les enfants eux-mêmes le souhaitent-ils ? N'ont-ils pas besoin/envie de comprendre ce qui se passe dans leur famille ? Ne gagneraient-ils pas à être accompagnés de tiers qui gèrent autrement des conflits qui les submergent et les dépassent ?

Je pense qu'ordonner la coopération parentale, c'est se doter d'une chance de faire autre chose, autrement.
C'est offrir aux enfants une occasion de voir leurs parents agir leurs relations, autrement.
C'est permettre aux parents de (re)prendre leur place.

Accompagner un tel processus est exigeant, il demande au professionnel de faire preuve de beaucoup d'engagement, il l'invite à « se mouiller ».
Il l'oblige à faire appel à son ressenti, à oser l'utiliser, à oser dire ce qui ne se dit pas. Sans cesse, il a à clarifier les non-dits, à se positionner fermement, à rappeler les règles, les engagements. Chaque jour, il doit veiller à les faire respecter.

Alors oui, je dis oui à la collaboration parentale en situation de violence conjugale.
Oui, avec aux côtés de ces familles, des intervenants prêts à contribuer à instaurer, d'urgence, la tendresse.
Des intervenants prêts à se mettre en travail, à se remettre en question.
Des intervenants prêts à fonctionner avec leurs imperfections, du mieux qu'ils peuvent.
Des intervenants qui se mettent aux côtés des parents et de leurs enfants pour chercher, avec eux, les moyens de prendre soin les uns des autres, et mettre en place des mesures de protection, si nécessaire.
Des intervenants qui veilleront à la reconnaissance de l'expérience de chacun afin de permettre que s'exercent au mieux l'autorité parentale et le plaisir d'être ensemble.
Des intervenants qui travailleront ensemble.

La mesure d'accompagnement protégé des enfants

Par Mme Anne MARTINAIS
Observatoire des violences envers les femmes
Conseil général de la Seine Saint-Denis

Historique

L'Observatoire a ramené cette mesure de Suède en 2007 où elle fonctionne.
En 2009, un travail mené sur les féminicides avait montré que, dans la moitié des cas, les assassinats s'étaient produits à l'occasion du droit de visite du père.
Face à ces résultats, des préconisations avaient émergé, dont la mesure d'accompagnement protégé.
En 2010, le projet fut présenté parmi les mesures contenues dans l'ordonnance de protection portée par la Seine-Saint-Denis, à la mission d'évaluation de la Politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes à l'Assemblée Nationale.

La protection des femmes comme priorité

La MAP a été retenue dans la Loi du 9 juillet 2010. Cette nouvelle loi a mis en place l'ordonnance de protection, qui prend en compte l'impact des violences sur les enfants : pour la 1ère fois, les enfants sont pensés comme des victimes directes des violences conjugales.

Une loi qui reconnaît la dangerosité des hommes violents

> *Art. 515-9. – Lorsque les violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le Juge aux Affaires Familiales peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection*

Mesure centrale de la Loi, l'ordonnance de protection vise à protéger les victimes avant ou après un dépôt de plainte pour violences, que l'agresseur ait été condamné ou non.
Elle doit être demandée par la victime auprès du Juge aux Affaires Familiales (JAF), accompagnée d'éléments qui permettent au JAF d'estimer le danger et la vraisemblance des violences dénoncées.
Valable 4 mois, elle peut être reconduite.
Son non-respect constitue un délit qui peut entraîner la révocation d'une peine avec sursis.

La protection comme priorité

L'originalité de cette mesure est de mettre à disposition des victimes un outil qu'elles adaptent à leur situation en formulant leurs demandes parmi 8 possibilités :

1. Interdiction pour l'agresseur d'entrer en relation avec elle ou ses enfants.
2. Interdiction pour l'agresseur de détenir ou de porter une arme.
3. Résidence séparée du couple.
4. Attribution du logement familial à la victime.
5. Révision des modalités de l'autorité parentale, de la contribution aux charges de la famille et à l'éducation des enfants et des modalités d'exercice du droit de visite.
6. Autorisation faite à la victime de dissimuler sa nouvelle adresse au conjoint violent.
7. Admission provisoire de la victime à l'aide juridictionnelle.
8. Interdiction de sortie du territoire en cas de menace de mariage forcé.

La Loi précise :

> *« Lorsque l'intérêt de l'enfant le commande ou lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux, le juge en organise les modalités pour qu'elle présente toutes les garanties nécessaires.*
> *Il peut prévoir qu'elle s'effectue dans un espace de rencontre qu'il désigne ou avec l'assistance d'un tiers de confiance ou du représentant d'une personne morale qualifiée. »*

Permettre l'exercice du droit de visite dans un contexte de violences conjugales

Le dispositif d'accompagnement protégé prévoit donc l'accompagnement de l'enfant par un représentant d'une personne morale qualifiée c'est-à-dire un professionnel formé (association), lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père.

Cela permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers.

Le tiers est un-e accompagnant-e de l'âge des grands-parents : retraité-e qui reçoit un défraiement et qui a une expérience professionnelle dans le social.

La mise en œuvre est confiée à une association qui intervient à la fois dans la protection de l'enfance et avec des groupes de parole pour hommes violents.

A la demande des JAF de Seine-Saint-Denis, la MAP a été étendue aux femmes victimes de violences ne bénéficiant pas de l'ordonnance de protection, mais pour lesquelles l'auteur de violences exerce des pressions au moment de l'exercice du droit de visite (6 mois reconductibles).
Les Juges aux Affaires Familiales ont tout de suite été intéressés par le dispositif qu'ils utilisent lorsque le père a été violent avec la mère, mais pas avec les enfants.

Déroulement de la mesure

Le Juge des Affaires Familiales peut donc attribuer une MAP aux victimes de violence dans le couple pour sécuriser les droits de visite.
Les parents peuvent avoir été mariés, pacsés ou avoir vécu en concubinage.
Le lieu de visite peut être le domicile du père ou le domicile d'un proche du père ou bien un point rencontre.
Les deux parties acceptent la MAP en signant un document de contractualisation.

Si une partie (ou les deux) refuse la MAP, le JAF en est informé et peut statuer sur d'autres modalités de l'exercice du droit de visite.

Accompagnement de l'enfant

L'accompagnant-e se présente au domicile de la mère et amène l'enfant sur le lieu de visite du père par transport en commun ou en voiture.
Lors du trajet, il-elle se positionne comme un-e professionnel-le de confiance pour l'enfant, capable de le soutenir dans sa relation avec chacun de ses parents et se montre disponible à entendre ses questions, craintes ou espoirs concernant la visite avec son père.
Arrivé sur le lieu de la visite, l'accompagnant-e vérifie que le parent est présent et en état de recevoir l'enfant et contacte ensuite la mère pour l'informer que l'enfant est bien arrivé.

Un moment sensible : la passation de l'enfant

La période de danger qui suit la séparation est parfois négligée en ce qui concerne la passation de l'enfant entre le parent victime et le parent auteur lors de l'exercice du droit de visite.
Il s'agit d'un moment banal chez un couple conflictuel, mais qui peut être dangereux dans le cadre de violences dans le couple.
Un nombre significatif de féminicides ont lieu précisément à cette occasion.
La MAP permet de renforcer la protection lors de ce moment sensible.

La parentalité, chantier de différenciation

Des dynamiques de différenciation sont soulignées lors de la séparation (lieu de vie, organisation propre avec ses enfants, etc.).
Ces changements positionnent la mère victime dans un exercice égalitaire de sa parentalité et marquent son altérité par rapport à l'auteur.
Ce changement d'organisation du pouvoir est menaçant pour l'auteur : chercher l'enfant au domicile de la mère, son lieu d'autonomie, favorise chez lui une tension qu'il risque de transformer en violence.
La parentalité est un chantier de différenciation.

La société peut soutenir l'égalité en favorisant une frontière entre la femme/mère victime et l'homme/père auteur qui va permettre d'assurer efficacement la protection.
Cette frontière de sécurité est créée par le biais de mesures de protection dont l'ordonnance de protection, la MAP et le téléphone d'alerte.

Vers une parentalité adaptée : la parentalité en parallèle

La coparentalité dans le cadre des violences conjugales est impossible, parce qu'elle implique une structure de relations égalitaires, qui permet de négocier ensemble pour le bien de l'enfant.
Le mode de parentalité adaptée aux violences conjugales est la parentalité en parallèle, c'est-à-dire 2 monoparentalités avec des passations sécurisées de l'enfant.
La parentalité en parallèle permet de soutenir le bien-être de l'enfant et sa relation avec chacun des parents en veillant à la sécurité et au respect de chacun.

Un outil de protection pour la femme victime, pour l'enfant et pour l'auteur

- En évitant les contacts physiques, la MAP a protégé les femmes de nouvelles violences.
  Grâce à la présence d'un tiers, la MAP empêche l'accusation d'aliénation parentale. L'accompagnant-e intervient comme un « médiateur » entre la parole de l'enfant et le Juge (pas la parole de la mère, mais celle d'un professionnel).

- La MAP protège l'enfant d'être exposé à de nouveaux passages à l'acte violents dont les répercussions néfastes sur son développement psychologique, social et neurobiologique sont maintenant reconnues.
  Les enfants se sentent souvent coupables de ces passages à l'acte et la MAP a permis à ces 31 enfants de voir leur père sans crainte de nouvelles violences.
  La MAP permet à l'enfant, s'il dit quelque chose, de pouvoir être entendu.

- La MAP est un outil de protection pour l'auteur car elle permet un cadre externe qui diminue la possibilité de passages à l'acte violents et prévenir ainsi la récidive.
  Certains auteurs ont saisi l'utilité de la MAP comme une mesure de protection par rapport à leur comportement, même s'ils ont majoritairement eu tendance à inverser la responsabilité de la violence sur l'ex-conjointe.

Marie-Louise BERNIER

© Province de Luxembourg

Médecin coordinateur du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) de la Province de Luxembourg depuis 2007, Marie-Louise BERNIER a toujours été attirée par la prévention. Portrait d'un médecin résolument acquis à la promotion de la santé.

Marie-Louise Bernier, quel est votre parcours ?

Je travaille à la province depuis le 1er décembre 2004, mais je suis médecin depuis un certain temps : 30 ans ! J'ai toujours fait de la médecine scolaire, mais j'ai fait beaucoup d'autres activités en plus, quand j'habitais Bruxelles. J'ai travaillé à la Croix-Rouge, à l'ONE, dans un service d'urgence, j'ai assuré des gardes en immuno-hématologie aux Cliniques Saint-Luc. En 2007, ma collègue est partie en congé de maternité, je l'ai remplacée six mois comme médecin coordinateur et puis quand elle est revenue, elle a réduit son temps de travail et on m'a demandé de continuer.

Quel est votre rôle en tant que médecin coordinateur du Service PSE ?

En plus de toutes les missions de médecin scolaire, j'essaie d'harmoniser les pratiques et les procédures entre les huit Centres de santé du service PSE. J'assure également le relais vers la Fédération Wallonie-Bruxelles : chaque année, je coordonne le rapport d'activités, ça prend du temps ! Je suis aussi membre de la Commission PSE et je fais partie de l'Association Professionnelle des Médecins Scolaires.

« Il y a deux choses que j'aime en médecine : les urgences et la prévention. »

D'où vous est venu cet intérêt particulier pour la médecine scolaire ?

Ce n'est pas tellement la médecine scolaire forcément, mais la prévention. On a relativement peu de cours de prévention dans le cursus normal en médecine. Dès le deuxième doctorat, j'ai suivi la formation de médecin scolaire en option. J'avais également suivi des cours d'hygiène alimentaire. Il y a deux choses que j'aime en médecine : les urgences et la prévention. J'ai travaillé 13 ans à Walibi. C'était amusant ! Mais pour tous les problèmes chroniques de santé, je me sens démunie, je me sens plus à l'aise dans la prévention.

Et dans la prévention, qu'est-ce qui vous attire ?

La prévention, c'est vivre sainement pour ne pas avoir besoin d'utiliser la médecine. Enfin, presque ! On peut tous devenir acteur de sa santé, et en médecine scolaire, c'est cela que tu peux inculquer aux enfants, petit à petit. En médecine, on enseigne très peu la prévention, on nous enseigne plutôt à être de bons techniciens. La prévention n'a pas la place qu'elle mériterait. Le budget de la médecine préventive est dérisoire par rapport au curatif !
Pour éviter toutes les maladies chroniques, de bonnes mesures d'hygiène de vie sont toujours indiquées, mais jamais détaillées. Or, moi, c'est ça qui m'intéresse !

« En médecine, on enseigne très peu la prévention, on nous enseigne plutôt à être de bons techniciens. »

Comment se passent vos relations avec les médecins vers lesquels vous renvoyez les élèves ayant des soucis de santé ? Ont-ils la même vision que vous de la médecine et de la prévention ?

Disons que c'est plus facile quand on fait du dépistage : dépistage d'un problème de vue, d'ouïe ou d'un autre problème. Là, ils répondent. Si on a un problème de surpoids, par contre, ils sont démunis pour y répondre. En fait, ils sont assez démunis quand on propose une prise en charge multidisciplinaire. On n'a pas de cours de diététique en médecine !

Parmi les missions qui vous ont été confiées par le décret de 2001, on trouve le développement de programmes de promotion de la santé à l'école. Quels changements a apporté ce décret ?

Avant, on était beaucoup trop logés dans la tour d'ivoire qu'étaient les Centres de santé. On ne se rendait pas suffisamment dans les écoles. Donc la première chose a été de se faire connaître comme « référents santé » pour les écoles. Les écoles font à présent très régulièrement appel à nous, que ce soit pour organiser les bilans de santé des élèves, pour les maladies transmissibles à l'école, pour les

visites d'établissements, les animations EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) ou d'autres. On est plus polyvalents et donc c'est plus intéressant pour tout le monde – médecins comme infirmières – de travailler dans ces conditions-là. Il y a eu beaucoup de changement avec le décret et aussi avec l'informatisation. Les missions sont plus variées, mais c'est plus intéressant. Evidemment, on voudrait toujours être plus nombreux pour pouvoir répondre aux demandes des écoles ! Un bémol cependant : ce sont assez souvent les mêmes écoles qui font appel à nous, mais ce n'est pas pour cela que ce sont elles qui ont le plus de besoins. Ça rejoint un peu le thème qu'on va mettre dans le prochain projet de service : comment tenter de réduire les inégalités sociales de santé ?

Qu'est-ce que l'EVRAS ?

Depuis juillet 2012, un décret rend obligatoire l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire. Cela fait notamment partie des missions des plannings familiaux, des centres PMS et des centres PSE.

Comment abordez-vous les élèves lors des bilans de santé ?

On essaie de leur consacrer, chaque fois que c'est possible, un temps d'écoute suffisant. Que ce soit par un questionnaire, ou que ce soit par une individualisation du bilan santé : prendre un élève à la fois, répondre à ses questions, essayer que chaque élève sorte content de son bilan santé. Le décret PSE demande de faire passer un questionnaire aux élèves en secondaire sur les habitudes de vie. Il est en deux parties : il y a une partie où l'élève s'auto-évalue du point de vue de sa santé physique et mentale, en s'attribuant une valeur sur 10. La deuxième partie comporte des questions sur les habitudes de vie, le tabac, l'alcool, le sport, les écrans,… des questions libres également. Et donc en fonction de ça, on a parfois des demandes intéressantes qui ne seraient pas sorties si on n'avait pas eu ce questionnaire à donner. Et comme on précise que c'est anonyme, qu'on n'en dira rien aux parents, c'est un temps de parole pour les jeunes.

Vous avez suivi une formation à l'entretien motivationnel, l'utilisez-vous dans votre pratique ?

Ah oui, avec les ados ça marche assez bien ! Je l'ai testé dans plusieurs domaines, notamment le surpoids. Je trouve que les laisser parler apporte beaucoup plus que de donner des conseils. C'est eux qui trouvent les solutions et je trouve ça très intéressant !

C'est une méthode qui colle assez bien avec votre philosophie ?

Grâce à cette formation à l'entretien motivationnel, je laisse plus parler. Je crois qu'en médecine, on ne laisse pas assez parler ! Après, ça marche bien avec les ados, mais ça ne marche pas comme ça avec les plus petits, évidemment. Avec les enfants, quel que soit l'âge, même à trois ans déjà, je ne dis jamais quelque chose aux parents que je n'ai pas expliqué aux enfants. Je trouve ça normal. Parfois, j'ai des remarques de parents qui ont des inquiétudes sur la santé de leur enfant et, c'est presque entre parenthèses : « ne lui dites pas » ! Moi je ne comprends pas ça, alors après l'entretien, je dis : « Tiens, ta maman s'inquiète par rapport à ton poids ou par rapport à … et toi, qu'est-ce que tu en penses ? ». Quand les parents ont écrit quelque chose sur le questionnaire, j'en fais toujours part à l'élève, parce que c'est de lui qu'on parle.

« Je crois qu'en médecine, on ne laisse pas assez parler »

Qu'est-ce que l'entretien motivationnel ?

L'entretien motivationnel est souvent utilisé en santé, lorsqu'on vise un changement de comportement : dépendance à l'alcool, au tabac, modification de son régime alimentaire, … Inspirée des travaux de Carl ROGERS, cette méthode a été décrite par MILLER et ROLLNICK en 1983. Centrée sur l'individu, elle vise à aider la personne à changer de comportement en lui permettant d'explorer et de résoudre son ambivalence. Elle se veut plus persuasive que coercitive, elle vise à soutenir et accompagner plutôt que de raisonner, le but ultime étant d'accroître la motivation intrinsèque de la personne, de façon à ce que le changement vienne d'elle-même plutôt que d'être imposé de l'extérieur (RUBAK, et al., 2005).

Cela fait un certain temps que vous êtes médecin scolaire, la santé des jeunes a-t-elle évolué ?

Je trouve que la santé physique va bien. En province de Luxembourg, la plupart du temps, l'état de santé est bon, sauf peut-être dans 2-3 zones où c'est un peu plus défavorisé, où il y a une plus grande paupérisation. Et j'ai l'impression – mais c'est peut-être parce qu'on suscite ça –qu'ils ont plus de questions sur leur santé qu'avant.

Quel est votre meilleur souvenir en tant que médecin du Service PSE ?

J'ai eu une fois une maman qui est venue me trouver au centre de santé ; il s'agissait d'une famille de deux enfants qu'on avait suivis et aidés pour des problèmes de pédiculose récidivante. Une famille vraiment très défavorisée. On les avait reçus ici, et donc j'avais pris le temps qu'il fallait pour leur expliquer comment on se débarrasse des poux, et tout ce qu'il faut faire : que ce n'est pas facile, et qu'il faut persévérer. Ils étaient venus 2-3 fois montrer les enfants.

« Vous, vous êtes le docteur de la santé ».

Et ça allait beaucoup mieux, et puis on avait rassuré l'école sur la prise en charge, et j'avais dit à la maman : « Vous n'hésitez pas, si vous avez encore des questions, vous venez quand vous voulez ».

Et un jour, peut-être six mois après, elle est venue, et elle m'a dit : « est-ce que vous pourriez me remplir le document des allocations familiales parce qu'en fait, vous, vous êtes quand même le docteur de la santé et moi je ne peux pas demander ça à mon médecin traitant, lui il soigne les maladies ».

C'était une phrase qui m'a vraiment fait plaisir. C'était sympa, un peu révélateur. Je me suis dit : « ben tiens, on n'est pas toujours mal perçus ».

A 60 ans, vous pensez parfois à l'après-pension ?

Je crois que je ferai de plus en plus de choses moi-même ! J'adore cuisiner (je ne mange que ce que je prépare, je n'achète pas de produits industriels), j'adore la nature, j'adore jardiner, j'adore les plantes, … Je suis quelqu'un de manuel, voilà ! J'aime beaucoup poigner dans les choses, j'adore les loisirs créatifs, je rêve de faire du pain, j'ai déjà fait de la poterie, mais je ferai de la vannerie. Je ferai des choses moi-même, je ferai plus de choses. J'aime beaucoup l'autonomie… dans tous les domaines !

Si vous étiez une œuvre d'art, vous seriez…

Un bouddha !

Si vous étiez un plat ou un aliment, vous seriez…

Du riz, j'adore le riz !

Si vous étiez un animal, vous seriez…

Un chat, indépendant !

Contact

Service Prévention-Santé
Direction des Centres de Santé
Chaussée de Houffalize 1bis
6600 Bastogne
Tél : 061 21 36 71
Email : dir.prevention.sante@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be

Véronique RICHARD

© Province de Luxembourg

Pour compléter notre coup de projecteur sur quelques acteurs du secteur Jeunesse présentés dans le dernier numéro, nous rencontrons Véronique RICHARD, Directrice du Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg, qui fête ses quinze ans de permanence en province de Luxembourg.

Comment le Service Droit des Jeunes (SDJ) s'est-il installé en province de Luxembourg ?

Dans le cadre des AMO, il y a une particularité pour les services qui touchent au juridique. L'association des SDJ compte quatre structures implantées à Liège, Bruxelles, dans le Hainaut et à Namur. Celle de Namur est compétente pour la province de Luxembourg. Avant 1998, les demandes d'aides, de conseils et d'informations arrivaient chez Infor Jeunes qui les transmettait au SDJ de Namur. Un employé venait de temps en temps à Arlon pour faire une permanence. Face à une demande grandissante, une permanence a été créée à Arlon en 1998 et qui couvre tout le territoire de toute la province. Au début, nous avons commencé avec un emploi mi-temps, puis un temps plein. Au fil du temps, l'augmentation des demandes a nécessité que nous affections du personnel supplémentaire à Arlon. En fait, il n'existe pas de personnel dédié officiellement pour la province de Luxembourg. Nous profitons d'aménagement de temps de travail de personnes qui se trouvent en place à Namur, pour dégager du temps de travail pour le Luxembourg. Actuellement, nous avons donc deux personnes qui travaillent à temps plein sur le territoire luxembourgeois.

Le Service Droit des Jeunes ne dispose donc pas encore pleinement d'une reconnaissance des pouvoirs publics ?

Nous pouvons compter sur l'appui de l'Administration communale d'Arlon qui nous prête des locaux et de la Province qui nous octroie un subside. En 2011, une demande d'agrément et de reconnaissance pour un service propre en province de Luxembourg a été introduite auprès du Ministère compétent. Nous avons bien reçu un accusé de réception et nous attendons toujours. Peut-être qu'avec la fin de la législature qui approche, les choses vont se débloquer auprès du Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse. Nous sommes dans une situation délicate, on doit le reconnaître. Pour le moment, nous avons beaucoup de travail, on est amenés à se déplacer très souvent, nous ne disposons pas de locaux adaptés. Nous prestons aussi des permanences dans différentes localités de la province, comme à Marche, Libramont, Bastogne… Nous avons des frais de déplacement qui explosent. Pour une AMO, le territoire que nous avons à couvrir est assez énorme. Voilà, en quelques mots, les difficultés actuelles que nous rencontrons !

A l'avenir, vous pensez que vous aurez encore plus de travail ?

Oui, on le constate déjà! L'outil juridique entre de plus en plus dans les Services qui tiennent vraiment compte de cet aspect-là. Les situations rencontrées par les jeunes et leur entourage sont de plus en plus compliquées. Même si la médiation est fortement présente et que plein de choses sont tentées pour régler la situation, nous arrivons souvent en fin de parcours, un peu en dernier recours. C'est alors là, que des moyens plus durs sont utilisés. On essaye toujours la négociation. Ainsi, nous avons de plus en plus aussi de situations d'exclusions scolaires, déjà même dans le fondamental. Dans le domaine de l'aide sociale, également, nous devons entamer de plus en plus de procédures. Il s'agit de demandes d'accompagnement et de préparation pour la rédaction du dossier de demande.

D'autre part, peu de services traitent du droit des étrangers. Voilà un domaine qui commence à nous occuper un peu.
En ce qui concerne l'exclusion scolaire, on remarque deux types d'école. Certaines font déjà un travail avec les parents lorsque les choses commencent à déraper et/ou s'adressent aux services concernés. D'autres écoles entament plus vite des démarches qui conduisent à l'exclusion. Elles ne cherchent alors aucune alternative. Nous pensons qu'il faut tenir compte du projet scolaire du jeune.

« L'assistant social ne peut pas dire qu'il sait ! On apprend des gens. Il faut donner du sens à sa fonction et faire preuve d'empathie, d'ouverture.»

Toutefois, il faut reconnaître qu'il existe des situations où le jeune ne correspond pas au profil de l'école. Nous entamons parfois également un travail avec le jeune pour l'aider à comprendre les faits, à proposer une «réparation», à formuler des excuses, voire à négocier avec l'école une présence jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les écoles travaillent aussi avec des médiateurs et toute une série de services.

Vous pensez à d'autres situations récurrentes ?

Au niveau des nouveaux dossiers, on remarque que de plus en plus de jeunes filles sont en rupture familiale. C'est un nouveau phénomène. Il ne s'agit pas de cas où la fille (ou le garçon, aussi, mais dans une moindre mesure) part de chez elle. On constate que pas mal de parents mettent leur enfant en difficulté et coupent le réseau familial. Il apparaît en effet, et on ne peut pas le chiffrer, que dans les familles en recomposition, l'apparition d'un nouveau conjoint puisse provoquer parfois une situation de crise et de rupture. Cela n'est pas sans conséquences, notamment au niveau scolaire ou professionnel. Heureusement pour le jeune, leur réseau social joue. Il va chez un ami durant un petit temps, puis chez un autre. Ce type de situation arrive chez nous assez tard dans le processus.

Il y a parfois une autre difficulté, c'est l'âge des jeunes. En cas de mesure de placement, ceux-ci sont parfois proches de la majorité et donc certaines institutions n'en veulent plus.
Au niveau de l'aide sociale aussi, nous avons pas mal de dossier. Certains jeunes entrent en conflit avec leur CPAS, ou se font expulser de leur logement.

Que répondez-vous à ceux qui prétendent que les jeunes ont trop de droits ?

On nous le dit moins. Au début, lorsque nous allions nous présenter aux partenaires, aux autorités, c'était une réflexion habituelle. Alors, s'appeler "Service Droit des Jeunes" c'est une accroche. En fait, on remarque que les droits sont peu connus, même au niveau des Services et des avocats généralistes, par exemple.
Je pense qu'il n'est pas possible de faire du travail social sans parler du juridique.
Ainsi, parler du droit des jeunes permet également de recadrer les parents. Ainsi, même si l'enfant est placé, l'obligation parentale est toujours là. Nous expliquons souvent des procédures aux parents, ainsi qu'aux enfants. Nous avons un rôle pédagogique. On leur explique les limites du cadre légal et de leurs droits. C'est aussi faire comprendre, aux parents et aux jeunes, qu'on n'a pas tous les droits. Si un jeune refuse d'aller à l'école, on lui explique les conséquences.

Il y a huit AMO en province de Luxembourg. Le SDJ a une dimension complémentaire au travail d'accompagnement des autres AMO.
Parmi le public qui nous consulte, nous avons autant de parents que de jeunes. 51 % des consultations sont faites avec des parents, 38 % avec des jeunes et le reste avec la famille élargie. Quand les parents nous consultent, c'est pour eux-mêmes ou pour leur jeune.
On est aussi consulté par des professionnels. Cela peut déboucher sur des co-gestions de dossier.

Vous marquez le coup pour vos 15 ans ?

Dans le cadre de nos 15 ans, nous avons organisé une conférence consacrée au rôle d'inclusion de l'école. On veut partir des différentes missions de l'enseignement, comme celle de l'apprentissage qui passe avant tout. Je trouve qu'il est aussi important de travailler sur l'intégration et l'école doit favoriser l'estime de soi des élèves.
J'ai été récemment frappé par une situation: un enfant de première maternelle rentre à la maison avec un très beau bricolage pour la fête des mères. Lorsqu'il entre en deuxième maternelle, l'enfant change d'institutrice, donc aussi de méthode, et lors de la fête des mères, il réalise lui-même un bricolage qui est moins beau et moins fini que celui de l'année précédente. Pourtant l'institutrice a vraiment voulu bien faire et cette situation a des conséquences insoupçonnées sur l'estime de soi de l'enfant. Ça joue aussi sur le regard que les parents ont sur leur propre enfant. Oui, ce type d'enjeu ça se travaille très tôt, dès l'enfance.

Vous êtes assistante sociale, enseignante et criminologue. Qui sont les travailleurs sociaux de demain ?

Ce qui me frappe d'emblée, c'est que les étudiants d'aujourd'hui sont très différents de ceux d'hier. Les repères au niveau de l'autorité ont changé.
L'assistant social de demain doit faire preuve d'humilité et de respect vis-à-vis de la personne qui fait appel à l'aide. Il ne doit pas se situer dans une position de supériorité. C'est une question d'attitude à avoir.
En restant humble, on apprend à considérer qu'une situation n'est pas blanche ou noire. Il faut prendre le temps d'examiner tous les paramètres, les vérifier et les contrôler, alors la réponse apportée sera plus juste. Et, aussi apprendre à gérer ses émotions. Il faut avant tout avoir une attitude professionnelle et un certain point de vue par rapport au cadre de travail. Quand on est dans le jugement, c'est une faute ! On voudrait qu'une personne réagisse de telle ou de telle façon. On doit vraiment faire abstraction de son patrimoine, de ses valeurs quelque part… Le métier implique clairement un don de soi. Je constate que les gens qu'on aide apprécient ça.

Dans notre service, on accompagne les gens, on fait « avec ». Certaines personnes ont été assistées, on a fait à leur place, pas avec eux.
Alors faire « avec », cela demande de l'énergie. On aurait parfois plus facile à écrire et à téléphoner à leur place, ça serait plus rapide et plus efficace. On fait le choix de les mobiliser face à leur situation. On leur fait écrire un projet de courrier, on le relit, etc. C'est ça le projet et la philosophie du Service Droit des Jeunes. On n'hésite pas à les relancer. On les prépare aussi à prendre la parole lors d'une audition tant au niveau du contenu qu'au niveau de la gestion des émotions. On doit parfois aussi gérer les revendications des parents.

Les phrases à achever :

La meilleure façon d'aider quelqu'un c'est… le respecter et l'écouter dans sa globalité, dans le but de créer une relation de confiance".

"Dans 10 ans je serai… toujours aussi heureuse et épanouie dans ce que je fais. Je ne changerais rien, sauf l'agrément ! ".

Si vous étiez un plat :

Un spaghetti bolognaise. J'adore. C'est très bon. Ça permet de manger tous ensemble.

Si vous étiez un meuble :

Un meuble ancien, qui a vécu, qui évoque des souvenirs. Un meuble qui a une valeur sentimentale. J'aime bien aller dans les brocantes.

@ www.association-ecoles-jules-ferry.fr

Si vous étiez un animal :

Un chat. Il est autonome et affectueux en même temps. C'est doux. J'ai toujours eu un chat à la maison.

Contact

Rue de la Caserne 40/4
6700 ARLON
Tél/fax : 063/234 056
Lundi-mercredi-vendredi de 14h00 à 17h00
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Service droit des jeunes

En direct de lureso.be

www.lureso.be reprend l'ensemble des organismes sociaux actifs en province de Luxembourg et classés par rubriques et sous-rubriques.

Vous trouverez ci-jointes quelques mises-à-jour extraites du répertoire social.

Changement d'adresse

Résolux Centre-Nord
Rue des Alliés, 28
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/224 905
Email : hpcentreardenne@yahoo.fr

Conférence Saint-Vincent de Paul de Barvaux
Rue des Eresses, 2
6940 BARVAUX-SUR-OURTHE
Email : svp178@vincentdepaul.be
Web : www.vincentdepaul.be

NGE ASBL
Grand-Rue, 1
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/620 150
Fax : 061/610 059
Email : info@nge.luxembourg.be
Web : www.nge-asbl.be

Centre Pluraliste Familial
Grand-rue, 5
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/223 561
Fax : 061/223 561
Email : cpflibramont@hotmail.com

Nouveaux services

Les Petits Soins de l'Enclos
Résidence l'Enclos, 39/3
6740 ETALLE
Tél : 063/572 447
Email : lespetitssoinsdelenclos@gmail.com
Web : www.petitssoinsdelenclos.com
Service de soins à domicile

Sites Internet

Justice : les peines de travail

Le SPF Justice lance un nouveau site internet qui centralise toutes les informations concernant la peine de travail. Ce site vise à mieux informer les personnes condamnées à une peine de travail, les magistrats ainsi que les services qui souhaitent offrir un lieu de travail. Par ailleurs, toute personne qui désire en savoir plus sur le sujet, tant au niveau du contenu que de l'exécution de la peine de travail, peut y trouver les informations recherchées.

La peine de travail implique que des personnes consacrent gratuitement entre 20 et 300 heures de leur temps libre à un travail réalisé au profit de la société. La peine de travail est une 'peine dans la communauté', elle est donc exécutée dans, par et pour la collectivité. Cette peine peut être exécutée dans de nombreux endroits : la cuisine d'un restaurant social, un refuge pour animaux, des associations de défense de la nature, des bibliothèques, des hôpitaux, des écoles, des auberges de jeunesse…

En 2013, 9.850 nouvelles peines de travail ont été prononcées, ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes. La peine de travail est en moyenne achevée dans l'année qui suit la condamnation.

www.peinedetravail.be

Stop aux IST, Infections Sexuellement Transmissibles

Un nouveau site sur les Infections Sexuellement Transmissibles où l'on trouve de nombreuses informations et adresses utiles : Quelles sont les différentes IST? Comment se protéger ?

Le site propose aussi un calculateur qui donne une estimation des risques pris.

www.preventionist.org

Droits de l'Enfant : un nouveau site web pour et par les enseignants

Plan Belgique et six organisations belges expertes des Droits de l'Enfant ont lancé le site internet www.ecoledroitsenfant.be.

Le but : offrir aux écoles le meilleur de l'information pédagogique en matière de droits de l'enfant. Proposant pour la première fois un manuel électronique interactif sur la question, le site permet également aux écoles de devenir de véritables 'Ecoles des Droits de l'Enfant'.

www.ecoledroitsenfant.be.

Brochures

Migrations et populations issues de l'immigration

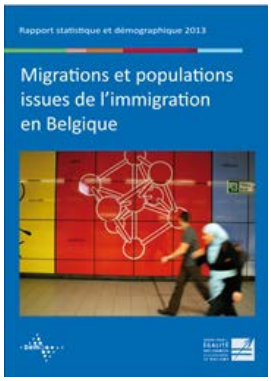

Le Rapport statistique et démographique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme rassemble les statistiques disponibles les plus récentes en matière de flux migratoires et de dynamique démographique des populations issues de l'immigration.

Il est conçu par le Centre de recherche en démographie et sociétés de l'Université Catholique de Louvain.

À télécharger sur
http://www.diversite.be/migrations-et-populations-issues-de-l%E2%80%99immigration-en-belgique-rapport-statistique-et-d%C3%A9mographique

Le cancer en Wallonie

Editée par le SPW en collaboration avec l'IWEPS, cette brochure donne une vision assez globale de la question du cancer en Wallonie par le biais de chiffres sur la fréquence des différents types de cancers, les facteurs de risques, les liens avec l'environnement ou encore le dépistage.

À télécharger sur
http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/observatoire-wallon-de-la-sante/dispositifs/publications/brochures/wallonie-sante

Contact

Observatoire wallon de la Santé (OWS)
Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.
Avenue Gouverneur Bovesse, 100, 5100 NAMUR (Jambes)
Tél: 081/327 212 ; 081/323 692
Mail : observatoire.sante@spw.wallonie.be

Guide du revenu d'intégration

Le SPP Intégration sociale publie la brochure « Guide du revenu d'intégration ». Cette brochure est la première d'une série de publications destinées à préciser les services du CPAS et à les rendre plus accessibles.
Elle peut être téléchargée ou commandée gratuitement via le site internet, au numéro de téléphone 02/508 85 85 ou par mail à l'adresse question@mi-is.be

Contact

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 100
1000 Bruxelles
Email : social.security@minsoc.fed.be
Web : www.socialsecurity.fgov.be

Centre de documentation : nouvelles acquisitions

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales vous propose désormais une sélection d'ouvrages récemment acquis et qui sont disponibles en prêt au Centre de documentation à Arlon (Square Albert 1er, - Tél : 063/212 752 – 063/212 298) ou dans votre bibliothèque locale via le réseau provincial.
Vous pouvez consulter le catalogue de nos ouvrages sur www.bibliotheques.province.luxembourg.be

LE BRETON, David
La sociologie du corps.
Paris : Presses Universitaires de France, 2012.
Collection Que sais-je ?

Cette synthèse aborde les étapes marquantes de l'approche du corps par les sciences sociales, la variabilité des définitions du corps, les logiques sociales et culturelles propres à la corporéité, les imaginaires sociaux et les mises en jeu et en signes du corps dans la société contemporaine, ainsi que le statut de la sociologie du corps.

TOMASELLA, Saverio
Le sentiment d'abandon : se libérer du passé pour exister par soi-même.
Paris : Eyrolles, 2010.
Collection Les chemins de l'inconscient.

Après avoir défini ce que recouvre le sentiment d'abandon (incapacité à rester seul, difficulté à supporter la séparation, peur de l'attachement...), l'auteur analyse son origine et donne des pistes pour s'en libérer et exister par soi-même.

POULAIN, Jean-Pierre
Sociologies de l'alimentation : les mangeurs et l'espace social alimentaire.
Paris : Presses Universitaires de France, 2013.
Collection Quadrige.

Synthèse sur les apports de la sociologie à la compréhension des modes alimentaires modernes, et sur la sociologie de l'alimentation, marqueur des mutations sociales.

Langage et autonomisation enfantine.
Paris : L'Harmattan, 2012.
Collection Enfances & langages.

Cet ouvrage rassemble les interventions d'une journée d'étude qui s'est déroulée à Paris en 2005. En partant d'interactions verbales recueillies en milieu naturel, entre parents et enfants et maîtres et élèves, ces contributions tentent de répondre aux questions autour du processus d'autonomisation en fonction de l'âge de l'enfant, de sa culture familiale et de la pédagogie suivie.

KNIBIEHLER, Yvonne
La virginité féminine : mythes, fantasmes, émancipation
Paris : Odile Jacob, 2012.
Collection Histoire.

Une analyse de l'évolution des relations entre les femmes et les hommes, à travers l'évolution de leur regard respectif sur la virginité féminine.

LIEURY, Alain
Le livre de la mémoire.
Paris : Dunod, 2013.
Collection La vie devant eux.

Un voyage en images au coeur de la mémoire qui en traite les aspects aussi bien médicaux et psychologiques que culturels, philosophiques et anthropologiques. Il retrace l'évolution des recherches de l'Antiquité à nos jours, des premiers procédés mnémotechniques à la neuroscience.

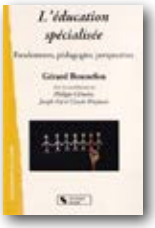

BONNEFON, Gérard
L'éducation spécialisée : fondements, pédagogies, perspectives.
Lyon : Chronique sociale, 2013.
Collection Comprendre la société.

Présentation et analyse des bases philosophiques, éthiques et anthropologiques inhérentes au métier d'éducateur spécialisé.

BELISLE, Claire (Dir.)
Jeunes et alimentation : penser ce que manger veut dire.
Lyon : Chronique sociale, 2013.
Collection savoir communiquer.

Destiné aux éducateurs, animateurs, infirmiers ou médecins, cet outil d'animation et de formation met en oeuvre une méthode de travail en groupe intégrant la photographie comme support de communication. Elle permet d'engager échanges et réflexions sur le thème de l'alimentation et des habitudes alimentaires chez les adolescents.

REVUE

Prospective Jeunesse
Drogues, Santé, Prévention.

Périodique trimestriel qui aborde, en un ou plusieurs numéros, une thématique qui s'étend au-delà de la problématique des drogues.

Animateur (trice) socioculturel(le) en bibliothèque

© Bibliothèque d'Arlon

Pour préparer ce numéro, nous avons rencontré Diana BILOCQUE qui travaille à mi-temps à la Bibliothèque communale d'Arlon depuis un an et nous lui avons demandé de nous parler de son métier d'Animateur (trice) socioculturel(le) en bibliothèque

« L'animateur socioculturel conçoit, organise et développe des animations culturelles, artistiques ou encore sportives, scientifiques ou multimédia, à l'attention d'un public varié (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, handicapées, etc.).

A travers ces animations, il mène des interventions sociales, socioculturelles et d'éducation permanente. Sa fonction consiste à susciter et stimuler la création, l'éducation, la socialisation, le développement de la personne via des animations qu'il aura mises au point en fonction du groupe précis qu'elles visent. »1

Quelle est la mission d'une animatrice socioculturelle au sein d'une bibliothèque ?

L'objectif général de la mission est de développer des pratiques de lecture au sein de la population. Nous voulons montrer que la bibliothèque n'est pas un endroit vieillot et poussiéreux réservé aux intellectuels et aux personnes très sérieuses ! La Bibliothèque d'Arlon est loin de cette idée reçue, c'est un lieu convivial où se crée une dynamique d'échange et d'ouverture via les livres, la ludothèque et les activités organisées tout au long de l'année.

Avec quel type de public travaillez-vous ?

Des bébés aux seniors. Le public est très varié, des passionnés de livres aux personnes plus éloignées de la lecture.

Quels objectifs vous sont fixés ?

Les objectifs sont les suivants : favoriser la mixité sociale et culturelle, susciter des pratiques d'échange, de réflexion et de découverte, maintenir l'ancrage dans le territoire et la société, permettre une identification comme un service documentaire et un acteur culturel, et développer des pratiques culturelles sur le territoire.

Comment fonctionne l'équipe de travail à laquelle vous appartenez ?

Marianne GOURDANGE est la Bibliothécaire chef de service. L'ensemble du personnel qualifié est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commune. Il y a également une intervention de la Province.

L'équipe pluridisciplinaire, âgée de 32 à 55 ans, est composée de 9 personnes, soit un équivalent de 6,2 temps plein. Mes 7 collègues ont le diplôme de bibliothécaire. Mon autre collègue animateur est cinéaste, je suis diplômée en arts et sociologie de la culture.

Nous sommes une équipe polyvalente où chacun met la main à la pâte et apporte ses connaissances. Les bibliothécaires ont chacune leurs spécialités, soit une bibliothèque économique confiée à chaque membre : la gestion des acquisitions, des revues, les réservations et la ludothèque ; le prêt interbibliothèque, l'acquisition des périodiques, la gestion des livres jeunesse, la plastification ainsi que l'administration et le système informatique. Mais toutes mes collègues bibliothécaires gèrent la catalographie et se relaient au comptoir de prêt. En plus d'activités ponctuelles, comme par exemple un stage théâtre/cinéma, mon autre collègue animateur s'occupe des ateliers d'écriture avec les adolescents et les adultes à des rythmes hebdomadaire et mensuel.

Collaborez-vous avec d'autres services ?

Oui, nous avons plusieurs partenaires avec lesquels nous collaborons afin de mettre en place diverses activités. La Maison de la Culture, Vie féminine, des bibliothèques, la Maison des Jeunes, les écoles, Lire et Ecrire, le CEPPST, les CPAS, le Plan de Cohésion Sociale, le Musée Gaspard, la Croix-Rouge, les crèches communales, l'Université du Temps libre. Il peut s'agir tant de prêts de livres que de l'organisation d'activités récurrentes ou même d'événements nécessitant des mois de préparation.

Quelles sont les tâches principales de votre métier ?

Gérer des projets de A à Z et les animer ou faire appel à un intervenant extérieur. Nous avons notre calendrier de l'année avec les différentes activités à organiser. Mes projets récurrents sont l'atelier avec Vie féminine et les lectures plaisir pour enfants à la bibliothèque, les mercredis de 15h30 à 16h00 avec deux autres bibliothécaires. La bibliothèque se déplace également. Des animations ont été organisées avec l'ASBL Arlon Centre-Ville lors de l'Eté au parc et lors du Marché de Noël. Je vais de temps en temps avec une autre collègue bibliothécaire dans une crèche communale pour des lectures aux bébés. Certaines personnes sont parfois surprises : « des lectures aux bébés ? ». Nous pouvons comprendre leur étonnement, mais même si nous savons pertinemment que ce très jeune public ne lira pas à l'âge de 2 ans, il s'agit avant tout d'un éveil aux livres et de susciter

1 SIEP. Métiers. Animateur socioculturel/Animatrice socioculturelle (2014). En ligne. http://metiers.siep.be/metier/animateur-socioculturel-animatrice-socioculturelle/, consulté le 13/02/2014.

la curiosité ! Toucher et manipuler dans un bain d'histoires entrent ainsi dans le développement du langage.

Qu'il s'agisse d'une lecture d'une demi-heure à destination des enfants ou d'un événement de plus grande envergure, tout projet nécessite de la préparation !

Pouvez-vous me raconter une journée de travail ?

Je n'ai pas vraiment de journée type car les tâches sont assez variées. Il s'agit de voir les tâches prioritaires à réaliser et d'organiser son travail en fonction de cela. Il y a pas mal de temps de préparation qui passe en recherches et répétitions de lectures et saynètes aussi bien pour les activités régulières que pour des événements plus spécifiques. En fonction des demandes du groupe, l'atelier d'expression en partenariat avec Vie féminine sur le mythe du prince charmant nécessite une recherche bibliographique importante ainsi qu'une analyse plus approfondie de certains textes mêlant romans, documentaires en tout genre et parfois des albums jeunesse. Alors que nous avions au départ réservé cet atelier aux femmes, nous avons constaté que certains hommes se sentaient également concernés par la question du genre et les stéréotypes féminins et masculins ancrés dans nos esprits dès le plus jeune âge et se répercutant dans plusieurs domaines. Ce rendez-vous s'est donc également ouvert aux hommes !

Bien souvent, lorsque la bibliothèque accueille une exposition, les animations proposées dans la même période tournent autour du thème de l'exposition. Il y a donc intérêt à étudier le sujet pour pouvoir créer différents supports : jeux, lectures, panneaux, ateliers…

© Bibliothèque d'Arlon

Donner un coup de main de temps en temps à mes collègues au comptoir de prêt et ranger les livres en rayons font aussi partie du job. Et quand je ne m'en sors pas au prêt, ou en manipulation du programme informatique de la gestion des livres, elles sont toujours disponibles pour m'aider.

Nous avons une réunion d'équipe le premier mercredi du mois. Je rencontre 1 à 2 fois par mois ma collègue de Vie féminine afin de mettre en commun nos préparations respectives.

L'esprit d'initiative est-il privilégié dans ce métier ?

Il faut respecter les exigences imposées par le décret[2] évidemment, mais une fois qu'un créneau correspondant aux objectifs a été trouvé et discuté, je suis assez libre dans ma manière d'exécuter les choses. Bien sûr l'esprit d'initiative est conseillé lorsque tout est à créer. C'est un boulot combinant travail en autonomie et travail d'équipe.

Est-ce un métier qui a des implications sur la vie personnelle ?

A l'heure actuelle, je pense que tous les jobs présentent leur lot de stress et il est important que cela ne retentisse pas (trop) sur la vie personnelle, l'inverse est valable aussi. Mais plus facile à dire qu'à faire.

Quelle est selon vous la meilleure formation ou expérience pour exercer ce métier ?

Toutes les expériences sont bonnes à prendre mais je dirais que le fait d'avoir travaillé dans l'enseignement, le secteur social et le milieu artistique et culturel m'a confrontée à l'exercice de la prise de parole en public. Tout métier, loisir, passion, vous mettant en contact avec le public est une expérience utile et même primordiale car une bonne partie du métier consiste à prendre la parole et à pouvoir gérer !

Vous êtes diplômée en arts et sociologie de la culture. Votre formation vous a-t-elle bien préparée à exercer ce métier ?

Oui et non. La théorie accumulée m'aura donné une connaissance générale. Cependant le fait d'avoir joué lors de représentations théâtrales dans le cadre universitaire et personnel, combiné au fait de pratiquer des loisirs musicaux et artistiques, a contribué à cette préparation. Mais si j'avais dû me contenter de ma formation de base, cela n'aurait pas été suffisant !

En outre, c'est un métier pour lequel il est nécessaire de se former continuellement, afin de connaître les multiples outils d'animation, les publics et les différentes méthodes de gestion de la dynamique de groupe.

Il est également très enrichissant d'échanger des pratiques professionnelles avec d'autres personnes.

2 Pour en savoir plus sur la législation qui régit les bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles. Les bibliothèques. (2013). En ligne. http://www.bibliotheques.be/index.php?id=9230, consulté le 18/02/2014.

Pour vous, quelles compétences constituent des atouts pour exercer votre métier ?

Etre flexible et pouvoir s'adapter aux différents publics et à leurs demandes, improviser quelque chose car ce qui avait été préparé ne « prend » pas toujours. Sans pour autant répondre à TOUTES les exigences sinon, on ne s'en sort plus !

Il faut disposer de bonnes capacités relationnelles, être sympathique. Pouvoir se remettre en question et accepter la critique quand certaines animations ont moins bien fonctionné que d'autres, ce dont nous sommes informés grâce aux évaluations réalisées par le public. Il faut parfois pouvoir accepter de s'être beaucoup investie dans la préparation d'une action pour laquelle le public a malheureusement été peu nombreux. En effet, alors même qu'il y a une demande et une attente exprimées, la population ne répond pas forcément présent à toutes les activités proposées.

La créativité est très importante également pour pouvoir rendre les projets vivants, originaux et attrayants ! Aller au-delà de ses acquis pour pouvoir s'améliorer.

Qu'aimez-vous le plus dans ce métier ?

J'aime travailler avec un public mixte : des bébés aux adultes. J'aime jouer et interpréter les livres lors des lectures qui se transforment parfois en petites mises en scène.

Ce métier a aussi l'avantage de présenter un bon compromis entre le « côté social », la créativité et l'artistico-culturel.

© Bibliothèque d'Arlon

Quelles sont vos principales satisfactions ?

Quand je vois les enfants rigoler lors des lectures, ce sont de bons baromètres ! Ou quand des adultes viennent me remercier car l'atelier leur a apporté quelque chose. Cela me procure la sensation d'avoir été utile.

Quels conseils pourriez-vous donner à quelqu'un qui souhaite exercer ce métier ?

De multiplier les expériences au niveau culturel, artistique et humain car elles se révèleront être un atout essentiel !

Contact

Carrefour Emploi Formation Orientation

CEFo Arlon
Rue Diekirch, 38
Espace Didier
6700 Arlon
Tél. : 063/670 332
Fax : 063/670 295
Email : carrefouremploiformation.arlon@forem.be
Le lundi de 13h30 à 16h00, le mardi de 13h30 à 16h00, le mercredi de 13h30 à 16h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, le vendredi, uniquement par téléphone ou sur rendez-vous.

CEFo Marche-en-Famenne
Rue Victor Libert 1
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/245 861
Fax : 084/245 899
Email : carrefouremploiformation.marche@forem.be
Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

La Maison Citoyenne de Barvaux

©Province de Luxembourg

Christine DERENNE
Responsable de la Maison Citoyenne.

Quelle est l'origine de cette Maison Citoyenne ?

A la base, il s'agit d'une initiative du Plan de Cohésion Sociale de la Commune de Durbuy. Une fiche projet a été rentrée afin de créer un lieu de rencontre au centre de Barvaux, ouvert à tous, et poursuivant également des objectifs multiculturels et intergénérationnels. La Commune a alors affecté ce bâtiment à la Maison Citoyenne. Et très vite, nous avons commencé à mettre en place des ateliers et des activités.
D'abord, un bar à soupe appelé « Bols et compagnie » a été proposé. Notre cheval de bataille est le partenariat, car, seul on ne peut pas faire grand-chose. Pour confectionner la soupe, nous nous sommes associés avec l'ACIS Clairval et plus particulièrement le Service l'Médiat, l'ASBL Socrates et ses jardins solidaires. L'objectif est d'offrir de la soupe fabriquée à la main, si je puis dire, et surtout de rassembler les gens.

C'est important de créer du lien social, de veiller à la mixité sociale et avec ce projet, nous sommes en plein dedans. Il connaît de plus en plus de succès, d'ailleurs, nous sommes complets. Les deux plateaux de la Maison sont remplis de participants. C'est agréable de constater qu'une réelle émulation s'est créée autour de ce concept et même tout autour de la Maison Citoyenne finalement.

Qu'est ce qui amène les gens ici, selon vous ?

Chacun attend quelque chose en venant ici, surtout du lien. Au fil des rencontres, les gens se sentent responsables l'un de l'autre. On essaye de stimuler, et c'est une chose qui me tient particulièrement à cœur, comme la coresponsabilité du succès de l'activité. Chacun prend une place active dans le groupe : certains rangent le local, d'autres préparent le goûter, etc. Ils se rendent compte qu'ils ont un rôle social. C'est un principe primordial pour la réussite de toutes les activités. C'est d'ailleurs le principe même de la Maison et de son fonctionnement.

Les valeurs ici sont la mixité, l'ouverture, le respect et la coresponsabilité. Le fait d'avoir ces lignes de conduite fait aussi que les gens viennent et restent.

Le bénévolat est un élément important dans le fonctionnement de la Maison ?

Oui, absolument. Des personnes ont décidé de proposer des activités comme la couture ou l'atelier créatif. Aujourd'hui, ils réalisent un masque de carnaval. Les animateurs bénévoles doivent aussi, lorsqu'ils donnent leur atelier, respecter les principes de fonctionnement. Nous sommes très attentifs à l'ouverture des ateliers. Toute personne peut arriver à n'importe quel moment de l'année et venir participer. C'est pourquoi les modules de réalisation sont de deux séances, maximum. Les ateliers qui demandent un certain savoir-faire sont donc animés par des bénévoles et ce en fonction évidemment de leurs compétences et disponibilités.

Il arrive aussi que des personnes qui ont suivi un atelier en tant que participant, à un moment donné, proposent eux aussi d'animer un petit module d'activité.

Nous organisons aussi durant l'année de plus grosses manifestations comme la Journée de la Femme ou le Carrefour des générations. Ces organisations reposent avant tout sur le bénévolat. Vu que nous sommes trois employés ici et donc nous ne savons pas tout faire… il est nécessaire de mobiliser beaucoup de monde pour la préparation et aussi pour être actif le jour J et on y parvient. Au niveau de la préparation, nous avons également de l'aide, certains font de la tarte, des gâteaux, etc.
Pour les bénévoles, c'est important que tout se passe bien, ils se sentent investis. Ce type d'action sort certains de l'isolement, d'autres ont besoin de reconnaissance. Souvent les personnes rendent ce qu'elles ont reçu.

Sinon de manière générale, je trouve que les restrictions budgétaires ont généré le bénévolat. Je vais donner un exemple : au début, lors des activités, nous achetions des tartes. Ensuite, nous avions moins de moyens et nous ne pouvions plus proposer ces tartes. Alors les bénéficiaires en ont apportées. C'étaient des choses qu'ils faisaient de leurs mains, bénévolement chez eux.

Autre exemple. Notre commune est fort étendue, la mobilité est assez compliquée. Cela a engendré du covoiturage entre les participants et aussi une espèce de coresponsabilité. Le conducteur se sent responsable d'aller chercher l'autre et de veiller à sa sécurité. Alors le passager, lui se sent attendu, stimulé et motivé de venir participer à l'activité.

L'impulsion citoyenne s'exprime aussi autrement ?

L'arrivée de la Maison Citoyenne a lancé un élan incroyable d'actions spontanées. Nous avons vu s'installer des bacs à légumes. C'est un concept qui vient du Royaume-Uni, les « Incredible edible » soit les « Incroyables comestibles ». La phrase qui résume bien l'approche est : l'abondance est le fruit du partage. En fait, les gens de passage peuvent se servir gratuitement en légumes et en fruits. C'est un moyen de manger local, de planter pour les autres et cela rapproche les voisins.

©Province de Luxembourg

C'est un mode de vie et de consommation alternatif. On peut découvrir des légumes inconnus ou oubliés.

Un autre gage de réussite, c'est que nous n'avons jamais connu d'acte de vandalisme. Les gens respectent la nourriture. Dans Barvaux, il y a parfois des plantations de fleurs qui sont arrachées, tandis qu'avec les comestibles c'est différent. Et puis, ces bacs à légumes rappellent aussi aux Barvautois qu'ils habitent à la campagne et que cultiver est quelque chose de normal. Les personnes isolées parfois vivent en vase tellement clos qu'elles s'éloignent de leur environnement global de vie.

Sinon, certains ont décidé un jour de nettoyer la place qui jouxte la Maison Citoyenne. Cela a permis d'embrayer vers d'autres activités sur cette place. Nous y avons créé un concours de potée, le 30 mars nous organisions une donnerie, etc. Bref, grâce à cela, l'endroit se redynamise et la population se le réapproprie. Lors de cette journée du dimanche 30 mars, on pouvait apporter des choses à donner et on en a profité aussi pour renouveler les bacs à légumes car la bonne saison revient. On est très agréablement surpris que le dynamisme ne s'essouffle pas.

Dans le même ordre d'idée, on nous a construit une boîte à dons : les gens peuvent déposer ce dont ils n'ont plus besoin. On y trouve de tout, sauf des objets périssables. Ce n'est pas une poubelle et jusqu'à maintenant les dons sont en bon état. Les vêtements ne sont pas déchirés ni tachés, les livres sont complets et pas déchirés. C'est agréable de constater que la population joue vraiment le jeu. Celui qui prend n'est pas tenu à mettre autre chose en échange. De temps en temps, nous allons mettre un petit peu d'ordre dans la boîte et on fait un peu le tri…

On est en train aussi de créer un repair café. C'est à la mode pour le moment : on essaye de donner une deuxième vie aux objets, on ne jette plus simplement, on joue la carte de la durabilité.

La population durbuysienne est particulière ?

Je ne pense pas… C'est vrai que nous avons des particularités dans notre commune. La population y est vieillissante. C'est notamment dû au fait que des personnes avaient des secondes résidences dans la commune qui, à l'âge de la pension, deviennent des habitations principales. Cette population n'étant pas native de la région, elle peut vite se retrouver en situation d'isolement. La Maison Citoyenne joue aussi un rôle à ce niveau-là, le métissage entre les autochtones et les autres. J'aimerais à l'avenir que nous puissions avoir des ambassadeurs de la Maison Citoyenne dans les petits villages parfois fort éloignés de Barvaux. Pour cela, nous avons aussi besoin de bénévoles.

Ici le bénévole est roi mais il doit aussi respecter certaines règles afin que tout se passe bien. Ce qui pousse les gens à devenir bénévole, que ça soit dans l'organisation de petites manifestations ou dans l'animation d'un atelier, c'est qu'ils sont reconnus pour leurs connaissances et leurs aptitudes. Certains ont conscience de mener une action citoyenne engagée, d'autres pas du tout. C'est là que je fais un peu la différence entre un bénévole et un volontaire. En tous cas, ils ont tous les deux une place dans la société et ils contribuent au bien-être social collectif. Ils n'ont pas tous envie de changer la société… Parfois même des personnes très critiques, se sentant bien accueillies ici, ont envie de transmettre. Ils font des rencontres, ils se rendent et se sentent utiles. Nous avons essentiellement des aînés qui ont jusqu'à 80 ans, aussi quelques jeunes bien sûr. Souvent, ces derniers sont dans des situations de chômage, émargent à la mutuelle. Il y a aussi des personnes d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années qui font preuve d'un engagement plus convaincu.

Aussi on a des adolescents. Dans l'entité, les jeunes se rassemblent sur la place tout près de la Maison où se trouve un kiosque car ils n'ont pas d'autre endroit de réunion. Nous sommes allés les solliciter et ils ont répondu présents pour venir nous donner un coup de main ponctuel. C'est vrai que c'est une population plus difficile à identifier.
Sinon les adultes actifs sont plus présents dans le SEL (Service d'Echange Local) ou le GAC (Groupement d'Achats Communs). Ils sont plus preneurs d'un système organisé ou alors donnent un coup de main en one shot, de façon ponctuelle, comme lors de la donnerie par exemple.

Faire partie d'un GAC, c'est une forme de volontariat, car les membres s'auto-gèrent. Chaque famille membre participe. Il y a différentes responsabilités à prendre, notamment en matière d'informatique, de distribution, de contact avec les fournisseurs, c'est de la gestion volontaire. Dans le SEL, ce qui motive c'est le fait de rendre le service et aussi tisser du lien social.

Cette Maison Citoyenne est un endroit d'impulsion de mobilisation citoyenne, quelle que soit son expression ou son appellation. La notion de coresponsabilité est primordiale pour la réussite de l'action menée et la qualité relationnelle entre les intervenants. Les besoins pointés par la population se transforment en projets concrets menés bénévolement, à la suite de quoi le pouvoir politique suit le mouvement… ou pas.

©Province de Luxembourg

Paroles de Citoyens

Annie de Septon
Animatrice bénévole de l'activité créative.

"Ma principale motivation, c'est de participer à l'ambiance qui règne ici. C'est aussi l'esprit de partage. Les participants aiment bien venir à mes animations, ils en redemandent.
Ce sont souvent les mêmes qui participent aux animations. On essaye malgré tout de laisser les ateliers ouverts. Au fur et à mesure, on adapte les bricolages en fonction des participants. Chacun a son style et je pars du principe de toute façon que le résultat sera beau. C'est important de faire travailler leur imagination et leur créativité. Je n'impose pas de modèle précis, je ne veux pas figer l'activité.
Alors oui je suis bénévole, mais je suis bénéficiaire de leur confiance.
Avant j'étais secrétaire aide comptable. Ensuite j'ai été commerçante. Mon activité s'est arrêtée. Je suis venue ici en tant que bénéficiaire dans un premier temps, ensuite j'ai proposé une activité et ça a commencé comme ça."

Christine de Barvaux
Animatrice bénévole de l'atelier couture.

"Je suis originaire de Bruxelles. J'ai travaillé comme indépendante dans le prêt-à-porter pendant de nombreuses années. J'ai aussi été couturière durant onze ans. Pour l'animation de l'atelier, je prévois chez moi le modèle type, je prépare déjà un minimum. A chaque séance, on apprend une nouvelle technique. C'est important d'entretenir la pratique chez les participants. Ce qui, moi, me motive le plus, c'est de transmettre cette notion de fierté d'avoir réalisé quelque chose soi-même. Certains poursuivent les travaux chez eux et y réalisent encore des choses. Ils sont alors aussi très contents de me montrer ce qu'ils ont fait. Les ateliers se donnent deux fois par mois."

Parole de Bénéficiaires

Anonyme :

"C'est la deuxième fois que je viens. J'aime le bricolage. Je trouve que c'est plus amusant à plusieurs. C'est important de rester en contact avec les gens et puis j'aime aussi côtoyer des personnes d'autres milieux. C'est aussi pour le partage que je viens ici, je n'aime pas quand on reste chacun chez soi."

Gaëlle :

"Moi, ça fait 2 mois que je viens aux ateliers. Avant je ne connaissais pas. J'apprends des choses en venant ici. J'aime surtout les techniques de dessin. Je rencontre des personnes que je ne connaissais pas, pour moi c'est important. En dehors, on se voit aussi avec certains. On se reconnaît dans la rue.
La bénévole qui donne l'atelier m'épate ! Aujourd'hui les gens ne sont plus comme ça. J'ai vraiment envie de lui dire merci car, sans elle, l'activité n'existerait pas. Et puis elle est à l'écoute, on peut faire ce qu'on veut en fonction de ce qu'on aime bien."

Natacha :

"Moi aussi je trouve que la personne à remercier et à féliciter ici, c'est la bénévole. Je viens de la ville moi à la base. Là-bas, ces intentions-là sont moins développées. Je fais aussi du volontariat dans d'autres contextes notamment au CCCA. On se sent nécessaire et utile. En fait, j'ai toujours fait du bénévolat. Il faut que je bouge. Et étant volontaire, on fait plaisir aux autres et ça me fait plaisir…"

Contact

Maison Citoyenne
Place Basse-Sauvenière, 1 (située derrière l'église)
6940 Barvaux-sur-Ourthe
Tél: 086/219 874
E-mail : christine.derenne@durbuy.be - ankica.selak@durbuy.be - julie.simon@durbuy.be
Web : www.maison-citoyenne-durbuy.com

Bon à savoir

De quel montant est l'indexation des défraiements volontaires cette année ?

Les volontaires qui remplissent toutes les conditions prévues par la loi de 2005 peuvent percevoir certains montants indexés fixés par jour et par année civile.

Ces défraiements ne sont pas obligatoires et peuvent se faire de deux manières différentes.

Ces indemnités ne donnent lieu à aucun assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés.

De même, dans le cadre de remboursements de frais forfaitaires, ceux-ci sont exonérés fiscalement s'ils respectent les montants limites de la loi. Indexés, lesdits montants varient suite aux dépassements d'un indice-pivot.

Les effets de ce dépassement ne sont impactés que l'année qui suit.

Petite spécificité cette année, il n'y a pas d'indexation.

Montants applicables du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

- Montant par jour : 32,71 euros.
- Montant par an : 1308,38 euros.

Ateliers outil

Parcours sans T, nouvel outil pour aborder le bien-être et le tabac avec des groupes de jeunes et d'adultes.

Vendredi 25 avril, de 12h à 14h30
au Centre de documentation du CLPS Lux
de Neufchâteau

Ce jeu créé par le Fares s'adresse au grand public, y compris les personnes dites "fragilisées" pouvant connaître des difficultés de lecture ou de compréhension. Les fumeurs comme les non-fumeurs peuvent y participer, ce qui permet de partager des vécus ou des points de vue différents. Trois manières différentes d'y jouer sont proposées

Les objectifs poursuivis par ce jeu sont :

- Inviter à une réflexion sur différents aspects du tabagisme ;
- Susciter un échange de connaissances, de représentations et d'expériences à propos du tabac ;
- Sensibiliser et informer sur la consommation de tabac et sur les aides possibles ;
- Valoriser les comportements positifs des participants qu'ils soient ou non en lien avec le tabac.

L'atelier outil s'adresse principalement aux professionnels sociaux, de la santé ou de l'éducation, dans le respect de la démarche de promotion de la santé.

Participation gratuite.

Infos et inscriptions

Auprès de Chantal Colaris
au 061/23.99.96 ou par mail à clps.lux@skynet.be.

Entr'Actes

« Les Entr'Actes » du CLPS Lux, un break pour se questionner, s'informer, échanger et s'outiller.

Focus sur les inégalités sociales de santé
en province de Luxembourg

Vendredi 16 mai, de 9h à 15h30 à Arlon
Vendredi 13 juin, de 9h à 15h30 à Bastogne

Les Entr'Actes du CLPS Lux, moments de questionnement, de réflexion et d'échanges, sont organisés spécialement pour les acteurs de terrain de la province, par arrondissement administratif.

Les premiers Entr'Actes proposés concernent la réduction des **Inégalités Sociales de Santé (ISS)**, un des axes forts en promotion de la santé.

Il existe effectivement, dans notre pays et dans notre province, de grandes disparités quant à l'état général de santé entre les populations. Les personnes de diverses couches sociales ne disposent pas d'une réelle égalité des chances pour répondre ou faire face aux accrocs de la vie !

Se loger, accéder à l'éducation, se nourrir correctement, disposer d'un revenu financier suffisant, bénéficier d'un environnement favorable, compter sur des ressources sociales et culturelles, avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable sont autant d'éléments qui agissent sur la santé, et ce dès le plus jeune âge.
En tant qu'acteurs de terrain, rendre accessible cette offre universelle aux différents publics est possible.

L'objectif de ces rencontres est donc d'**entendre vos besoins, vos difficultés, vos constats, vos réalités de terrain mais aussi de prendre connaissance de vos forces et d'appréhender au mieux la réalité locale.**

A moyen terme, **le CLPS Lux souhaite construire une offre de services adaptée** aux informations récoltées : recueil de pistes, mise à disposition d'outils spécifiques, formations et conférences ciblées, échanges de pratiques sur des questions précises, … En bref, vous procurer des repères pour davantage prendre en compte les ISS dans vos pratiques.

Le premier Entr'Acte -ISS- s'est déroulé sur l'arrondissement de Virton, le 14 mars à la Halle de Han, 36 à 6730 Tintigny.

Ces journées sont animées par le CLPS Lux avec la participation du Service d'Analyse des Milieux Intérieurs et de l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg. Elle s'adresse à tous les professionnels du social, de la santé, du socioculturel, de la réinsertion socio-professionnelle, du médical, de l'éducation permanente, du logement, de l'aide à domicile, des associations environnementales, …

Contact et inscription

CLPS Luxembourg au 084/31.05.04.
Email : clps.lux@skynet.be

Pauses Santé

Virton

Vendredi 18 avril 2014.
La sexualité pendant et après la grossesse.

Vendredi 16 mai 2014.
Trucs et astuces pour économiser son énergie.

Vendredi 20 juin 2014.
La prévention des maladies cardio-vasculaires.

A Virton de 12h15' à 13h15' à la Mutualité chrétienne, Place Paul Roger, 1, salle de réunion au 2ème étage.

Arlon

Lundi 28 avril 2014.
Nos enfants et leur écran.

Lundi 19 mai 2014.
Les nouvelles technologies adaptées aux aînés.

Lundi 16 juin 2014.
La prévention des maladies cardio-vasculaires.

A Arlon, de 12h15' à 13h15',
à la Mutualité chrétienne, salle Gaume
(entrée "salles de réunions" à droite de l'entrée principale).
Participation gratuite.
Inscription obligatoire à la séance pour le mercredi qui précède.

Contact

Service Infor Santé
Tél. 063/211 880.
Email : infor.sante.lux@mc.be

Journée d'étude

Lundi 12 mai 2014.
Journée d'échanges *« Grossesse, drogues, alcool et autres psychotropes ».*

au LEC (Libramont Exhibition Congress)
de Libramont
de 9h00 à 16h00.

Contact

Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg.
Email : courrier@cal-luxembourg.be.
Programme complet sur www.laiciteluxembourg.be.

Vendredis du social

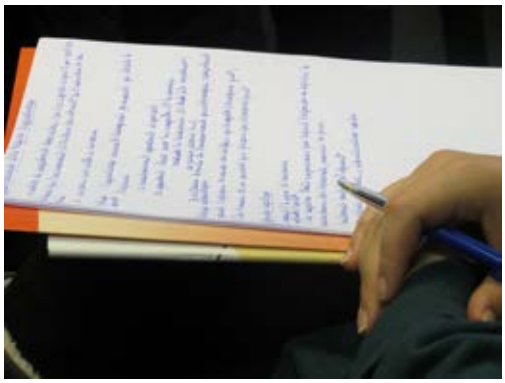

Vendredi 25 avril 2014.
La maladie d'Alzheimer en province de Luxembourg.

Vendredi 16 mai 2014.
A l'écoute des sourds.

Vendredi 13 juin 2014.
Hypersexualisation des enfants et des ados.

De 8h30 à12h30
au Palais Abbatial de Saint-Hubert.

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
SEDS
Tél : 063/212 236 – 063/212 752
ou das@province.luxembourg.

Conférence

Jeudi 8 mai 2014.
Des garçons immatures et des filles appliquées ? Comment le genre influence les orientations scolaires et professionnelles.

20h00 à l'Hôtel l'Amandier à Libramont.

Contact et inscription obligatoire

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Service Egalité des chances.
Tél. : 063/212 213
Email : das@province.luxembourg.be.

Un centre de documentation en Sciences sociales et humaines

- Livres, revues, guides pratiques, dvd, dossiers pédagogiques, ...
- Catalogue en ligne sur **www.bibliotheques.province.luxembourg.be**
- Prêts inter-bibliothèques

Ouvert le mardi et le mercredi de 10h00 à 16h00,
le jeudi de 10h00 à 17h00
ou sur rendez-vous

SEDS
Service d'Etudes et de Documentation Sociales

Square Albert 1er, 1
6700 Arlon

063 21 27 52 - 063 21 22 98
063 21 22 45

seds@province.luxembourg.be

Province de Luxembourg

Wallonie

Service provincial Social & Santé

Editeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Directeur Général provincial - Place Léopold, 1 - 6700 Arlon

SEDS
Service d'Etudes et de Documentation Sociales

Square Albert 1er, 1 - 6700 ARLON
Téléphone : 063 212 752 - Fax 063 212.245
E-mail : seds@province.luxembourg.be